

جامعة محمد الخامس - الدار البيضاء
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية - أكادير
+ ٣٤٣ ٥٣٦٧٨٩٨ - ٠٣٤٣



جامعة محمد الخامس - الدار البيضاء
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية - أكادير

Université Mohammed V-Rabat - Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agdal -

Tronc commun : filière de la licence dans les études fondamentales en Droit

Introduction à la Science Politique

Année Universitaire 2023-2024

Professeur Abdelhamid Benkhattab

Introduction générale

La science politique comme discipline scientifique

§1. Définition de la science politique

1. Définition de la science

2. Définition de la politique

3. Définition de la science politique

§2. L'objet de la science politique

§3. L'évolution de la science politique

1. Naissance et évolution de la science politique en occident

2. Naissance et évolution de la science politique au Maroc

§4. La place de la science politique dans les sciences sociales

§5. Les Méthodes de la science politique

L'Etat comme objet de la science politique

§1. Naissance et évolution de l'Etat moderne

§2. Les fluctuations de l'Etat moderne

Le pouvoir comme objet de la science politique

1. La spécificité du pouvoir politique

2. Les mécanismes de l'exercice du pouvoir

Typologie des régimes politiques contemporains

1. Le régime démocratique

2. Le régime totalitaire

3. Le régime autoritaire

Chapitre 5 L'action politique publique

1. Les politiques publiques

2. La socialisation politique

3. La participation politique

4. La communication politique

5. Le comportement électoral

Introduction générale

Ce cours d'introduction à la science politique ambitionne de fournir aux étudiants et aux initiés un aperçu relativement simplifié des différents paradigmes et problématiques de la science politique contemporaine.

Il faut dire que si la science politique est une discipline scientifique nouvelle, il n'en demeure pas moins que l'étude des phénomènes politiques est assez ancienne. Elle a commencé à partir du moment où les hommes se sont intéressés à la compréhension des phénomènes politiques, liés à leur vie des en communautés organisées et hiérarchisées, ainsi qu'aux rapports de force et de domination qui résultent de leur interactions permanentes. De là, on peut facilement déceler des analyses approfondies des différents phénomènes politiques chez les penseurs et philosophes grecques, romains, arabes. Mais, ces analyses sont restées assez vagues et n'ont pas débouchés sur la création d'une science politique au sens stricte du terme.

A priori, la science politique, en tant que discipline autonome, est née de l'idée de la recherche et de l'étude des phénomènes politiques indépendamment de la philosophie politique et de la morale qui l'avaient jusque-là réduite à l'étude des meilleures formes de gouvernement, les plus légitimes et les plus appropriées à la nature des hommes et à leur morale.

La discipline de la science politique avait dès ses débuts soulevé la question de la légitimité de son autonomie en ce sens que les phénomènes politiques (Etat, partis politiques, pouvoir, domination, institutions) qu'elle prétend analyser, sont aussi étudiés par d'autres disciplines des sciences sociales (sociologie, géographie, histoire, philosophie).

C'est ainsi que se pose la question de la valeur ajoutée d'une telle discipline en comparaison avec les autres disciplines qui l'avaient précédée dans l'étude des phénomènes politiques. Cette question est d'autant plus

problématique compte tenu de la difficulté apparente rencontrée par la science politique contemporaine pour définir et circonscrire rigoureusement son objet d'étude de telle sorte à pouvoir défendre son Indépendance et justifier la légitimité des méthodes et procédés d'analyse des phénomènes qualifiés de politiques. Dans ce cadre, il faut noter que la détermination rigoureuse de l'objet d'étude demeure un critère fondamental pour qualifier toute discipline de scientifique. Car on ne peut défendre l'existence d'une discipline scientifique qu'à partir du moment où elle arrive à déterminer rigoureusement le champ et les limites de son objet d'analyse par rapport aux autres disciplines scientifiques qui partagent ou disputent les mêmes paradigmes et méthodes avec elle.

C'est dans cette perspective que se pose la problématique de la détermination rigoureuse du concept même de la politique, ainsi que des concepts qui gravitent autour d'elle comme : le pouvoir, la domination, le conflit, l'Etat, les mouvements collectifs...etc.

Faut-il admettre que la politique est un phénomène lié à l'Etat, en tant qu'épicentre du pouvoir politique organisé et des phénomènes qui s'y rattachent ? Ou bien faut-il y voir un phénomène lié à la société toute entière où existe une lutte permanente pour le pouvoir entre les individus et entre les groupes en cherchant à imposer leur reconnaissance, leur domination et leur influence sur les autres en conformité avec à leurs intérêts, leurs croyances et leurs ambitions.

A ce titre, Il faut noter que la détermination de l'objet de la science politique avait longtemps dominé les débats entre les politistes contemporains. Car la détermination rigoureuse de l'objet de cette discipline se fait à travers la construction de ses problématiques centrales, ainsi que par le

perfectionnement de ses méthodes et techniques d'analyse et d'investigation.

Il n'est donc pas surprenant de constater que la science politique est une discipline qui a construit son identité scientifique sur la base de son objet (la politique) plutôt que sur la base de ses méthodes. Partant de là, se pose la question de l'utilité de cette discipline qui prétend analyser les phénomènes politiques à partir de l'utilisation des méthodes et techniques qui sont produites et utilisées par d'autres disciplines des sciences sociales et exactes. Mieux encore, le débat s'est élargi pour savoir quelle est la valeur ajoutée d'une telle discipline qui éprouve une grande difficulté pour prévenir et anticiper les phénomènes politiques de manière à lui permettre de justifier sa raison d'être et son indépendance.

Il va de soi que, cette introduction est conçue pour l'initiation des étudiants et de tous ceux qui s'intéressent à ce champ disciplinaire (journalistes, fonctionnaires, politiciens...) aux grandes problématiques et concepts de la science politique contemporaine. Elle ambitionne de ce fait, les initier à faire usage des concepts de la science politique pour mieux comprendre et analyser la vie politique et ses implications sociales immédiates et lointaines.

Chapitre I. La science politique comme discipline scientifique

La discipline de la science politique acquiert son caractère de scientificité à partir de sa capacité à s'identifier comme une science sociale d'abord, ayant pour un objet et un champ d'analyse propre à elle, ayant acquis une certaine maturation tout au long de son évolution historique qui lui permet de défendre son autonomie disciplinaire au sein des sciences sociales et capable enfin de produire et d'utiliser ses propres méthodes d'investigation et d'analyse.

§1. Définition de la science politique

Malgré son caractère hautement polysémique (qui présente plusieurs sens et définitions), la science politique ne livre pleinement son contenu qu'à partir du moment où l'on arrive à préciser clairement ce qu'on entend par ses deux concepts constitutifs qui sont : la science et la politique.

A. Définition du concept de la science

Durant son histoire, le concept de la science a supporté plusieurs définitions et connotations, au point de qualifier de telle toute activité humaine visant à produire un savoir aussi élémentaire soit-il. Toutefois, la définition qui semble plus ou moins assurer une certaine acceptation parmi les chercheurs est celle qui considère la science comme un ensemble de propos, savoirs, théories et règles, cohérents qui permettent, à travers l'observation, l'expérimentation et la falsification, de produire des vérités logiques et rationnelles sur un phénomène donné. La rationalité du savoir produit s'explique par les relations de causalité entre les phénomènes et leurs éléments explicatifs.

Partant de là, la science politique ne désigne plus la recherche exclusive des vérités absolues qui résident dans l'essence et la finalité des choses politiques, ainsi que de la meilleure forme du gouvernement pour l'homme. Elle est plutôt une science qui tente, à travers ses propos et généralisations, de chercher les causes logiques pouvant expliquer les phénomènes politiques de telle sorte qu'ils deviennent compréhensibles.

1. ***La science politique et le savoir politique.*** La science politique diffère du concept **du savoir politique**, en ce sens que ce dernier renvoie à un ensemble de propos et de généralisations sur les phénomènes politiques qui n'obéissent pas nécessairement à la rigueur scientifique.
2. ***La science politique et la culture politique.*** La science politique diffère également du concept de culture politique dans la mesure où cette

dernière renvoie aux différentes croyances, sens, symboles et comportements politiques qui ont été produits par la société afin de servir de référence et de matrice aux interactions entre les acteurs sociaux individuels ou collectifs. La culture politique devient de ce fait, un ensemble de valeurs et normes politiques, qui instituent (établissent) et structurent les comportements politiques des acteurs sociaux, alors qu'elles étaient-elles mêmes instituées et structurées collectivement par ces mêmes acteurs à un moment de l'histoire. Ces valeurs et normes, qui au début étaient créés par les acteurs sociaux, deviennent et se transforment avec le temps en un ordre et une vérité déterminante et contraignante pour les comportements politiques des acteurs.

3. ***La science politique et l'art politique.*** La science politique diffère aussi de l'art politique en ce sens que ce dernier constitue le comportement rationnel, qui peut être spontané ou calculé des acteurs politiques, qui ne requiert pas nécessairement un savoir ou une connaissance politique préalables. L'art politique est plus tôt ce qui se dégage de l'action politique quotidienne des acteurs sociaux, ainsi que de leurs interactions immédiates et spontanées entre eux, et avec leur environnement.

4. ***La science politique et la philosophie politique***

Bien que la philosophie politique trouve ses origines dans l'antiquité, alors que la science politique est une discipline jeune qui n'a été officiellement reconnue comme telle que depuis la deuxième guerre mondiale, on constate la persistance de l'amalgame entre les deux disciplines.

Une des conséquences fâcheuses de cette ambiguïté, est qu'on s'imagine faire de la science politique quand on fait de la philosophie politique, ou inversement. Un exemple en est le domaine appelé «théorie

démocratique » qui, loin d'être une théorie bien définie et achevée sur la manière dont les systèmes démocratiques fonctionnent ou peuvent fonctionner, ou devraient, celle-ci est constituée plutôt d'un mélange plutôt curieux d'études historiques sur l'évolution des institutions démocratiques, d'études empiriques et quantitatives sur les hypothétiques conditions préalables de la démocratie, ainsi que des explications et des commentaires apportés aux idées des grands penseurs politiques (Platon, Aristote, Hobbes, Rousseau, Montesquieu, de Tocqueville, Arendt, Carl Shmitt, Kelsen, Weber, Sartori, Tilly...).

En fait, la distinction entre les deux disciplines peut s'identifier à travers leur rapport à la morale et aux valeurs. La philosophie politique a toujours eu traditionnellement un projet normatif. Elle cherche à différencier le Bien et le Mal, du Juste et de l'Injuste; elle s'efforce également de trouver un sens à l'Homme ou à l'Histoire. La science politique quant à elle a des ambitions beaucoup plus modestes qui se rattachent à l'explication et à la compréhension de la réalité politique en dehors de tout cadre normatif ou moral. Exemple :

L'analyse de la violence politique sera analysée du point de vue de la philosophie politique à partir d'un positionnement normatif et axiologique préalable, pour ou contre elle, c'est-à-dire à partir d'un positionnement contre elle, comme comportement inhumain et immoral, que l'homme civilisé doit bannir peut import sa justification. En revanche, Du point de vue de la science politique, la violence serait analysée comme un phénomène d'échange social neutre, qui se reproduit dans toutes les sociétés et qui se justifie uniquement par la volonté de ceux qui l'exercent. Cela implique que la violence politique

n'est ni bonne ni mauvaise en soi, elle fait tout simplement partie de la réalité politique.

Les différents rapports à la science politique

Savants	Spécialistes des affaires politiques	Praticiens
<ul style="list-style-type: none"> • Théoriciens politiques • Universitaires • Chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Experts (connaisseurs, acteurs expérimentés...) • Consultants • Analystes politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires et agents des institutions politiques • Politiciens (parlementaires, militants partisans et acteurs politiques) • Journalistes politiques
Rapport basé sur les connaissances scientifiques acquises dans les universités et sanctionnées par un diplôme reconnu par la communauté de la science politique.	Rapport basé sur les connaissances scientifiques pratiques et l'expérience acquise	Rapport basé sur l'action, l'intuition et le bon sens des acteurs politiques
Production de la science politique et des vérités scientifiques rigoureuses.	Production du savoir politique et de l'expertise.	Production de l'art politique et de la connaissance politiques pratique

Exercice de TD N°1 :

1. Quelle est la différence entre la science politique et les autres savoirs sur la politique ?
2. Quels sont les rapports qu'entretient la science politique avec la philosophie politique ?

5. Les fondements de la science politique

La science politique justifie son autonomie disciplinaire grâce à plusieurs mécanismes épistémologiques :

a) *Les théories politiques* :

La théorie politique peut être définie comme un ensemble de propositions, d'hypothèses, et de principes, ayant un caractère généralisant et cohérent, qui tend à expliquer et à rendre compréhensible des phénomènes politiques qui sont en principe logiquement observables et falsifiables. En d'autres termes elle est une représentation simplifiée de la réalité politique. Elle vise de ce fait, la reconstruction (artificielle) des faits et des comportements politiques à travers l'utilisation d'un langage conceptuel et symbolique, caractérisé par un haut degré de spécialisation, d'abstraction et de généralisation, de la sorte à permettre leur transmission et leur enseignement ultérieurs.

Evidemment entre théorie politique et idéologie politique une distinction substantielle s'impose en ce sens que

Les théories politiques diffèrent selon leur caractère général ou partiel. C'est à dire, selon leur ambition à généraliser leurs concepts et hypothèses aux phénomènes politiques quelques soient leurs contextes historiques et

sociologiques. Cela se passe comme si les hypothèses qu'elles dégagent et les typologies qu'elles avancent au sujet d'un phénomène qu'elles observent, sont valables pour tous les temps et toutes les sociétés. (Exemple : la théorie de l'Etat, la théorie de la démocratie, la théorie des partis politiques, la théorie des organisations, la théorie de l'action sociale, la théorie la modernisation politique, ...etc.). Les théories partielles quant à elles, tendent à contextualiser leurs hypothèses et généralisations de telle manière à ce qu'elles n'englobent que les phénomènes observés dans une société, à un moment donné de l'histoire et à un aspect particulier du phénomène exemple : la théorie de la participation politique dans les régimes autoritaires, ou la théorie de la communication politique dans les régimes démocratique, ou même la théorie de la transition politique en Afrique...etc.

b. Les concepts politiques

Les concepts politiques sont un ensemble de notions et de noms qui se caractérisent par un haut degré d'abstraction (distanciation avec la réalité) permettant de construire une représentation (image) mentale et langagière des choses et des phénomènes politiques. Ils jouent une fonction d'identification, de nomination, de représentation et de condensation des aspects complexes des phénomènes politiques. Les concepts politiques assurent ainsi une représentation langagière (avec des mots) et mentale (images) simplifiées d'une réalité politique beaucoup plus complexe.

Les concepts renvoient à trois dimensions du phénomène politique :

- **C** : qui permet de nommer et d'identifier le phénomène politique concerné ;
- **Une dimension cognitive** : qui permet de comprendre et de simplifier les choses politiques ;

- **Une dimension de généralisation**: qui nous permet d'assurer la classification et la typification de plusieurs phénomènes politiques identiques en dehors des changements des contextes temporels et spatiaux. Exemple : la démocratie ; la domination ; l'Etat ; le pouvoir ; les institutions, les couches sociales ; les jeunes ; la participation politique ; l'identité ; le genre ; l'exclusion ; les mouvements sociaux ; le changement politique ; la modernité, ...etc.

Il s'ensuit que les concepts politiques renvoient à des représentations langagières et cognitives simplifiées et catégorisées qui permettent d'identifier des choses, des situations et des contextes politiques, malgré leur fluctuation et dynamisme.

Exercice de TD N°2

1) A quoi sert une théorie politique ?

2) Quel est le rôle des concepts politiques dans le savoir scientifique sur la politique ?

B. Définition du concept de la politique

La définition de la politique demeure une opération aventureuse et risquée, en raison de sa multiplicité, de son floue et de son incapacité à dégager rigoureusement une essence qui lui est propre et qui perdure dans le temps et dans l'espace. En revanche on peut distinguer deux grands types de définitions :

1. Les définitions du sens commun

La difficulté d'une définition rigoureuse de la politique s'amplifie considérablement avec le règne d'une certaine perception populaire et profane de cette dernière, qui y voit plutôt « un art du mensonge » ou même « l'art du possible » ou alors « l'art de gouverner les autres » ou enfin un

simple jeu collectif qui vise la réalisation, par tous les moyens, des ambitions individuelles de gloire, de pouvoir et de fortune au détriment des autres¹. Un politicien est souvent perçu par les gens ordinaires comme un individu avide de pouvoir et de gloire, prêt à utiliser tous les moyens moraux, et même immoraux (Ruse, mensonge, chantage...) pour accéder au pouvoir (poste au gouvernement, ou dans les institutions supérieures de l'Etat, ou même un mandat représentatif au sein du parlement ou au sein des d'autres institutions représentatives...) et le maintenir autant que possible.

Evidemment, cette manière de voir la politique repose essentiellement sur certaines perceptions que se font les individus à travers les médias, les expériences personnelles et les stéréotypes populaires en vogue. Cette conception négative de la politique est défendue par la majorité des gens qui se targuent de ne pas s'intéresser à la politique, puisque cette dernière est immorale et manque du sérieux et d'honnêteté.

Bien qu'une telle conception de la politique ne soit pas entièrement fausse et recèle une part de vérité, en ce sens que la lutte pour le pouvoir demeure souvent une lutte immorale et sollicite toute l'intelligence et la ruse des acteurs, elle est loin de constituer une définition scientifique, basée sur l'observation et l'expérimentation rigoureuse de la matière politique.

2. Les définitions scientifiques

Au sein de cette catégorie de définitions on peut déceler deux grandes familles :

a. Les définitions idéalistes

- **Platon** considère dans son œuvre, la République, que le but ultime de toute politique ne peut être que la réalisation de la justice. La politique, n'est alors que l'art d'élever et de conduire le troupeau, constitué de bêtes bipèdes sans cornes ni plumes que sont les êtres humains. Cet art

ne fait pas usage de la force qui est réservée à la tyrannie, mais à l'éducation et à la persuasion qui sont maîtrisées uniquement par les philosophes et les sages.

- **Aristote** définit la politique comme l'art de la conduite collective des hommes afin de les rendre vertueux. Dans cette optique, la politique et la morale sont indissociables. L'objectif majeur de tout gouvernement est d'éduquer les femmes et les hommes dans le but de les rendre vertueux. Le but réel de la politique n'est ni la conquête du pouvoir, ni l'enrichissement individuel ou collectif, mais la recherche de la vertu. C'est à dire le bonheur collectif des citoyens. L'homme n'étant qu'un animal civil qui vit nécessairement dans la cité (l'Etat) est voué à s'intéresser aux affaires de cette dernière, ce qui fait de lui un citoyen au sens propre du terme, c'est à dire un individu libre qui participe dans la gestion des affaires publiques de sa cité (Etat).

Cette définition moralisante de la politique trouve un prolongement et un écho dans la pensée politique contemporaine.

La philosophe allemande Hanna Arendt perçoit la politique comme un phénomène qui repose sur un fait essentiel qui est la pluralité de l'Homme. La politique traite dès lors de la communauté et de la réciprocité d'êtres différents. L'homme est par nature apolitique. « ***La politique prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les hommes ... il n'existe donc pas une substance véritablement politique. La politique prend naissance dans l'espace intermédiaire et elle se constitue comme relation.*** ». Dans cette perspective, la politique n'a d'autres objectifs que la recherche d'un but suprême qui est la liberté, laquelle ne se réalise qu'en reconnaissant la pluralité et la diversité des hommes dans la cité. Cela suppose qu'elle « ***organise d'embleé des êtres absolument différents en considérant leur égalité relative et en faisant abstraction de leur diversité relative*** ». Etant

ainsi, elle est avant tout un moyen et non une fin en soi. Et c'est pour cette raison que toute forme de régime politique autre que démocratique : totalitaire ou tyrannique, constitue en soi la dénégation même de la politique.

Cette vision de la politique et partagée aussi de manière philosophique avec *Jürgen Habermas*, selon lequel la raison d'être de toute connaissance, y compris la connaissance politique, gravite autour de l'émancipation des individus.

Exercice de TD N°3

- 1) Quelles sont les définitions populaires de la politique ?***
- 2) Quelles sont les définitions scientifiques de la politique et en quoi elles diffèrent des définitions profanes ?***

a. Les définitions réalistes

Déjà en 1936 le politiste Américaine Harold Lasswell résume l'activité politiques dans l'expression suivante : « *qui obtient quoi, quand et comment ?* » (***who gets what, when, and how***). En règle générale, la politique revoie aux différents processus politiques qui structurent et façonnent les sociétés, en ce sens qu'ils définissent les modalités de la concurrence pour l'accès au pouvoir politique, de la transmission de ce dernier, de son exercice et de la résistance à laquelle il est soumis de la part des acteurs sociaux.

Les processus politiques qui constituent l'objet de la politique sont assez complexes et variés. Ils impliquent, entre autres, les individus pris comme tels ou comme des personnes agissantes politiquement (dirigeants

politiques, députés, membres du gouvernement, membres des partis politiques, électeurs, protestataires, citoyens. Ces processus impliquent également, des acteurs institutionnels comme les organisations partisanes, l'Etat, le gouvernement, les mouvements sociaux, les organisations de la société civile... De plus, les institutions normatives qui déterminent les règles de l'activité politique comme les lois, la constitution, les coutumes, les traditions, les arrangements et les conventions font partie de ces processus que l'on nomme communément politiques. A cela s'ajoute un facteur décisif de tout processus politique, qu'il soit individuel, groupal ou institutionnel, lié aux valeurs et représentations culturelles, symboliques, religieuses et idéologiques des acteurs qui constituent le cadre référentiel de l'action. Exemple : le vote d'un citoyen est largement déterminé par le système de valeur qu'il porte et qui lui permet d'expliquer le monde où il se trouve (Amis/ ennemis ; nous/ autres, bon/ mauvais, bien/ mal...) et la place qu'il y occupe.

Du coup, l'analyse scientifique des processus politiques prend en considération l'interdépendance de tous ces éléments (individus, organisations, normes et valeurs pour déterminer le poids de chacun dans toute action politique.

D'autres considèrent de manière extensive que la politique consiste en la résolution des conflits là où l'interaction des humains les produisent (famille, usine, école, rue...)

Toutefois, le concept de la politique renvoie à la traduction du concept grecque de **Polis** qui signifie la cité ou l'Etat tel, qu'il était conçu à Athènes. Ce concept renvoie lui-même à cette association de citoyens libres qui participent librement à la gestion des affaires publiques de leur cité.

Toutefois, il semble que le terme politique prend une autre signification dans la langue anglaise, dans la mesure où il renvoie à ce champ de

compétition entre les individus et les groupes pour conquérir le pouvoir ; pour l'exercer, pour le maintenir ou pour l'influencer.

Le politique quant à lui, signifie cette organisation, dans une société, du processus de prise de décisions ayant un caractère obligatoire pour toute la collectivité nationale. C'est à dire, cet espace social de lutte pour le pouvoir où intervient en permanence une institution qui monopolise le pouvoir de la coercition pour l'organiser et le réguler.

Cette manière de voir la politique se base sur les postulats de la lutte pour le pouvoir et l'organisation coercitive de cette lutte. En d'autres termes, l'intervention de l'Etat, en tant qu'organisation qui monopolise la violence légitime (à travers la loi, la sanction et la persuasion...), pour solutionner et organiser les conflits d'intérêts qui naissent de la lutte pour le pouvoir politique devient capitale.

- **David Easton** était plus explicite en proposant une définition théorique de ce que serait la politique par rapport à d'autres sphères de la vie sociale. Elle serait dès lors un ensemble d'interactions par lesquelles les objets matériels et symboliques, ayant une valeur aux yeux de la société (pouvoir, prestige, les biens matériels...) sont autoritairement répartis dans la société.
- Plus sceptique, **Pierre Bourdieu**, estime que le champ politique est un espace de force et de lutte visant à transformer les rapports de force politiques à un moment donné de l'histoire. C'est à dire, qu'il est le lieu où les acteurs politiques en compétition pour le pouvoir, créent et échangent les programmes politiques, les idées, les positions et les évènements politiques qui sont consommés par les citoyens ordinaires. En d'autres termes, la politique serait ce champ de lutte pour le pouvoir qui se réalise à travers le monopole du droit de parler (produire le

discours politique) et à travers l'action au nom de toute ou d'une partie de la société.

A ce stade, force est de constater que la langue anglaise semble avancer la meilleure et la plus pertinente formulation du concept de la politique, en ce sens qu'elle distingue entre trois niveaux d'analyse bien différents l'un de l'autre : Politics ; Policies et Polity.

- C. **The Politics**, signifie la politique, ou ce champ social où luttent les différents acteurs sociaux en vue d'accéder au pouvoir. Elle est étudiée par la sociologie politique.
 - D. **The Policies** : les politiques, c'est à dire toutes les orientations et les actions publiques (de l'Etat) en vue d'attribuer autoritairement les ressources matérielles et symboliques dans une collectivité politique ; elles sont analysées par les politiques publiques.
 - E. **The Polity** : qui est d'abord, un ensemble de choix collectifs liant des acteurs sociaux soumis à la règle de "l'appartenance obligatoire" ; ensuite elle un Etat qui monopolise la violence légitime et une identité liant les acteurs sociaux, en leur fournissant une identification de soi et du monde et en leur justifiant leur vivre ensemble. C'est à dire le système politique.
1. Le sociologue allemand **Max Weber** nous donne une définition bien précise de ce que c'est que la politique, qui est avant tout l'administration de cette organisation que nous appelons communément l'Etat, ainsi que les différentes formes d'influences qui s'exercent sur lui.
Malgré sa pertinence, une telle définition réduite fâcheusement la politique à la gestion de l'Etat, comme centre unique du pouvoir politique et sa forme institutionnelle la plus achevée, qui correspond étrangement à l'Etat allemande du début du XXème siècle. Cela s'oppose avec le concept *plus large* de la politique qui la perçoit comme ce réseau de relations autoritaires qui se dégage dans et par l'interaction sociale des individus et

des groupes. Ce qui suppose que le lieu de la politique déborde largement l'Etat pour englober tous les groupements humains.

C. Définition de la science politique

A partir de ces différentes perspectives conceptuelles de la science et de la politique, les définitions de la science politique se sont variées et multipliées selon les positions épistémologiques et référentielles des chercheurs :

1. **Raymond Aron** estime que la science de la politique renvoie à l'analyse de tout ce qui a un rapport avec le gouvernement des sociétés et les rapports de pouvoir entre les individus et les groupes. Mieux encore, elle renvoie à l'analyse des stratifications et des hiérarchies sociales qui s'établissent dans les sociétés humaines complexes. Autrement dit, la science politique serait une science qui étudie et analyse les différentes formes de conflits sur le pouvoir, en tant que variable explicative de l'ensemble de la société et les phénomènes qui s'y produisent.
2. **Georges Burdeau**, ne partageant pas cet avis, considère la science politique comme une simple méthode appropriée pour l'analyse approfondie du Droit constitutionnel et une perspective plus large pour l'étude des différentes problématiques classiques constituant le Droit public. En d'autres termes, la science politique serait, selon Burdeau, une simple branche du Droit public et du Droit constitutionnel, ne possédant aucun objet d'étude propre à elle ni aucune indépendance, si ce n'est expliquer, comprendre et unifier l'objet du phénomène juridique. Il en résulte que la science politique ne serait être plus qu'une science de l'Etat, de ses institutions et des lois qui les régissent. Or le Droit constitutionnel lui-même nous nous enseigne comment est-ce que les constitutions peuvent être imprécises en tant que carte du pouvoir

politique, en ce sens qu'elles ne reflètent pas nécessairement la réalité du pouvoir politique en place ou que cette dernière a fortement évolué par rapport à la constitution, ou encore qu'elle soient simplement « fictives » puisqu'elles ne disent rien sur les détenteurs réels du pouvoir politique, comme c'est le cas des constitutions des Etats autoritaires, Soviéтиques, chinoise, algérienne ou le véritables détenteurs du pouvoirs politiques ne

3. **Maurice Duverger**, quant à lui voulant dépasser cette explication « juridiste », avance que la science politique est une science qui s'intéresse à l'étude des phénomènes du pouvoir et du gouvernement dans toutes les sociétés humaines là où elles se trouvent. Le pouvoir politique serait alors ce pouvoir organisé et institutionnalisé au sein des collectivités humaines nationales ou extranationales. Cette manière de définir la politique à l'avantage de permettre une analyse comparative de l'organisation du pouvoir politique de l'Etat et des autres groupements humains.
4. **Philippe Braud**, va dans la même direction en suggérant que la science politique est cette science qui analyse la scène où s'affrontent les individus et les groupes pour conquérir et contrôler le pouvoir de l'Etat et de ses institutions, ou pour les influencer directement.
5. **David Easton** pour sa part croit pouvoir dépasser les difficultés liées à la définition de la science politique en arguant que cette dernière est une discipline qui s'intéresse à l'étude des différents processus par lesquels les ressources matérielles et symboliques sont allouées (réparties) au sein d'une société donnée. Cette définition part du postulat de base qu'il existe dans toutes les sociétés une certaine compétition pour s'accaparer individuellement ou collectivement des ressources matérielles et symbolique (argent, pâturages, eau, bêtes, influence...etc.) à cause de

leur rareté et du nombre croissant des acteurs qui les cherchent. Cela suppose l'intervention d'une institution ou d'un organisme pour partager ces ressources de manière acceptée par tout le monde, ou par la force. Est c'est de cela que née la fonction distributive du système politique.

De manière générale, on peut avancer que la science politique contemporaine avait pu construire son identité disciplinaire et son autonomie scientifique à partir de trois concepts fondamentaux qui sont : L'Etat, le pouvoir, et les rapports sociaux de domination et de subordination qui en découlent.

Cela suppose que la science politique, en tant que discipline, renvoie à l'étude :

- Des acteurs sociaux individuels ou collectifs ;
- Des différentes structures politiques, économiques, culturelles et environnementales qui conditionnent leur comportement politique ;
- Et aux différents processus d'interaction individuels ou collectifs instituant et construisant le sens et la signification de tout ce qui est politique, dans un contexte social et historique déterminé.

Partant de là, on peut supposer que la politique naît avec la naissance même de la vie sociale des individus. C'est à dire, dans et par leur interaction avec leurs semblables, qui leur procurent le désir et la volonté d'influencer les autres, de se différencier par rapport à eux et de s'identifier en même temps avec eux. De ce fait, les individus produisent et subissent la politique, dans et par leur action sociale quotidienne. Ils produisent la politique lorsqu'ils agissent par le désir d'influencer les autres, alors qu'ils la subissent quand ils acceptent l'influence et le pouvoir des autres.

Il faut dire que Le concept de politique a différentes significations. Il peut être considéré comme un art (Jeu ou passion); une activité (faire de la politique dans son quartier, dans son association, dans son parti); une profession (les entrepreneurs de la politiques qui vivent de leur travail politique).

Exercice de TD N°4

- 1) Quelles sont les définitions modernes de la science politique ?***
- 2) Quelle est la différence entre Politics ; Policies et Polity ?***

§2. L'objet de la science politique

On peut suggérer avec Pierre Favre que la science politique dispose de plus qu'un objet d'étude. Elle a des objets qui ne lui appartiennent pas exclusivement, En ce sens qu'elle les partage avec d'autres disciplines des sciences sociales. Ces objets sont justement devenus centraux dans la science politique grâce une longue tradition académique et institutionnelle. De ce point de vu, la question de l'objet central et exclusif de la science politique devient sans aucun sens, étant donné qu'il n'existe aucune frontière précise et limitée entre les objets traités par les sciences sociales.

Il va de soi que l'objet ou le les objets de la science politique ne sont autres que ceux qui ont été admis comme tels, par la communauté des politistes et leurs institutions pour devenir les objets de la science politique à un moment donné de l'histoire, et qui sont par la suite consacrés par l'Etat et érigés en objets et sujets officiellement intégrés dans les programmes d'enseignement de la science politique. Cela suppose que les objets de la science politique ne sont autres qu'une construction théorique et représentative de certains phénomènes sociaux, sur lesquels un accord

s'était dégagé pour les considérer comme politiques. En d'autres termes, les phénomènes considérés actuellement comme faisant partie de l'objet de la science politique, ne l'étaient pas dans le passé étant donné qu'ils n'étaient pas politisés, et par la même occasion considérée comme politiques. Les problématiques de la pauvreté, de la participation politique des jeunes, des femmes et des étrangers, du chômage, du logement... n'étaient pas perçues comme des questions politiques, en ce sens que l'Etat n'avait à intervenir dans ces domaines jugés particuliers et non publics. Leur politisation n'est advenue qu'ultérieurement avec l'avènement de l'Etat providence en occident.

En 1950 l'UNESCO avait approuvé quatre grands axes et problématiques constituants la science politique :

1. **La théorie politique** (l'histoire des idées politiques, la philosophie politique).
2. **Les institutions politiques** (la constitution ; le gouvernement central ; le gouvernement régional et local ; l'administration publique ; les fonctions économiques et sociales du gouvernement ; les institutions politiques comparées...).
3. **Les Partis politiques, les Groupes et l'opinion publique** : (les partis politiques ; les syndicats ; les groupes d'intérêts et les associations ; la participation des citoyens au gouvernement et a l'administration ; l'opinion publique...)
4. **Les relations internationales** : (l'organisation et l'administration internationales, le Droit international, les relations entre les acteurs internationaux...).

Et si l'on veut arrêter une liste des sujets qui sont supposés faire l'objet de la science politique contemporaine on peut évoquer :

- Les acteurs politiques : les institutions ; les groupes organisés, les individus, les mouvements sociaux...
- Les processus politiques : les politiques publiques ; la socialisation politiques, les opérations électorales, l'action politiques collective, les conflits politiques, ...
- Les comportements politiques : le vote, l'opinion publique, la participation politique...
- Les idées politiques : idéologies, courants politiques, sensibilités politiques, orientations politiques, idéaux politiques (justice, liberté, égalité, reconnaissance, identité...)

Pierre Favre, voulant dépasser le débat stérile de la détermination précise de l'objet de la science politique, estime qu'en dépit de tous les écrits et les efforts colossaux consacrés à cette tâche, ce sujet reste toujours d'actualité et ne cesse de susciter les divergences entre les chercheurs. D'où, la question de l'objet de la science politique n'a plus de sens, étant donné que cette dernière possède plusieurs objets de recherche partagés avec d'autres disciplines et qui se livrent mal à toute délimitation rigoureuse.

En conséquence, le débat autour de l'objet de la science politique reste toujours d'actualité, en ce sens que certains chercheurs considèrent que la politique est présente dans tous les domaines et que par conséquent la science politique ne peut, à elle seule, prétendre monopoliser l'analyse des phénomènes politiques. Alors même que d'autres estiment que la politique ne peut guère être présente partout, dans la mesure celle-ci reste intimement liée au processus de politisation de l'action des acteurs sociaux. C'est à dire, aux actions sociales des acteurs qui sont perçues comme politiques, aussi bien par d'autres que par eux même. Dans cette

perspective, on ne saurait admettre que le vivre en commun des individus et des groupes est en soi un acte politique, puisqu'ils possèdent aussi en commun d'autres choses comme l'aire, le territoire... sans que cela ne soit qualifié de politique. Du coup, parler de la politique ou participer à une manifestation politique sans le savoir, ou sans que cette participation ne soit qualifiée de telle par d'autres, ne saurait être interprétée en soi comme un acte politique, pas plus que la découverte en laboratoire d'une substance dangereuse, sans que celle-ci ne soit utilisée par ceux qui l'ont découvert ou par d'autres, dans un but strictement politique.

Exercice de TD N°5

- 1) Quels sont les domaines de la science politiques selon l'UNESCO ?***
- 2) Existe-t-il encore un sens au débat sur l'objet de la science politique ?***

§3. L'évolution de la science politique

a. Naissance et évolution de la science politique en occident

Si la science politique est une science qualifiée d'occidentale et même d'anglo-saxonne, c'est parce qu'elle est d'abord une discipline jeune qui a vu le jour en occident après la seconde guerre mondiale.

En dépit de l'ancienneté des phénomènes politiques, et de la pensée et de la philosophie politiques, la science politique, en tant que discipline scientifique autonome, demeure une science très jeune qui date de la fin de

la deuxième guerre mondiale. Il faut dire que depuis la fin du 19eme siècle jusqu'à cette date, cette discipline était enseignée, comme branche du Droit Public, notamment du Droit constitutionnel et du Droit administratif, au sein des facultés de Droit. Avant cela, la science politique faisait partie de la philosophie politique, qui elle était très ancienne autant que l'étaient la pensée humaine et son intérêt pour la société et les rapports de pouvoir et de domination qui s'y produisent.

Quoi qu'il en soit, les premières prémisses de cette discipline qui traite essentiellement des sujets de l'Etat, du pouvoir politique, ainsi que des individus et des institutions qui s'en chargent, avaient commencé déjà avec les écrits de Machiavel, Alexis de Tocqueville, Montesquieu, John lock, jean jacques Rousseau, John Stuart Mill, ...et autres. En revanche, force est de noter que bien qu'elles aient contribué à la construction d'une véritable connaissance politique, ces prémisses étaient loin de constituer une science rigoureuse de la politique, à cause notamment de leur liaison étroite avec la philosophie, la morale et le Droit. Du coup, la connaissance scientifique produite durant des siècles était davantage axée sur ce que doit être le régime politique et sur le mode de gouvernement, au lieu d'être axé sur leur réalité telle qu'elle se présente à eux. Cette vision finaliste et moralisante de la politique avait longtemps entravé toute évolution de la connaissance politique vers une science politique autonome de la religion, de la philosophie et du Droit. A ce titre, malgré son ancienneté et sa richesse ainsi que l'accumulation des connaissances, qu'elle avait elle-même empruntée aux autres sciences sociales, la science politique était incapable de s'élever au rang du positivisme de ces dernières qui était basé sur la neutralité axiologique et morale de l'expérimentation et de l'observation. En fait, cela ne lui était possible qu'avec l'avènement de la sociologie positiviste d'Auguste comte (1798–1857) et d'Emile Durkheim (1858 – 1917) à la fin

du 19^{eme} siècle, ainsi qu'avec le développement de la sociologie cognitive (compréhensive ou sociologie de la connaissance) dont Max Weber (1864-1920), Alfred Schutz (1899-1959) et Aaron Cicourel (1928) sont les pionniers au début du XX^{ème} siècle.

Il faut noter qu'Auguste Compte et Emile Durkheim, qui étaient les précurseurs des sciences sociales modernes, n'ont reconnu aucune légitimité ni autonomie scientifique à la science politique, qu'ils considéraient comme un simple prolongement de la connaissance sociologique et juridique. Mais cela n'a pas empêché *Emile Boutmy* de créer, à Paris en 1872 la première Ecole libre des sciences politiques, qui se voulait être une institution de formation des cadres de l'Etat, d'un côté, et des citoyens exemplaires en une démocratie, à travers leur rapprochement des hommes d'Etat et de sciences. L'enseignement dispensé par cette école était polyvalent et encyclopédique en ce sens qu'il se basait sur la philosophie, la sociologie, le Droit, l'histoire, l'économie....

Au demeurant, il faut noter que le débat épistémologique suscité par la création d'une telle école, n'avait nullement infléchi les détracteurs de l'autonomie de la science politique qui avaient pu empêcher toute insertion de cette dernière dans les cursus universitaires de l'époque.

Il a fallu attendre la nationalisation de l'école libre des sciences politiques en 1945 et sa refondation sous une nouvelle appellation « l'institut des études politiques ». Cet institut fut le berceau de la science politique française et européenne moderne et avait pour mission de défendre l'autonomie de la discipline par rapport aux autres sciences sociales, laquelle fut consacrée officiellement par les pouvoirs publics aussi bien sur le plan matériel qu'organisationnel.

Cette naissance tardive et pénible de la science politique, n'avait nullement entravé sa marche vers l'autonomie. Mieux encore cette science s'est

montrée en mesure de concurrencer d'autres disciplines des sciences sociales plus ancienne qu'elle, d'autant plus qu'elle était enseignée au sein des facultés de Droit, en France, en Allemagne et en Grande Bretagne, dans le cadre du Droit public, notamment avec le Droit constitutionnel et le Droit administratif. Cette satellisation au Droit public s'explique par le fait que la majorité des chercheurs y voient uniquement une branche de Droit public dont l'objet est l'étude juridique et institutionnelle des phénomènes politiques qui se concentrent exclusivement dans l'Etat et ses institutions constitutionnelles et administratives. Force est de noter dans ce cadre qu'Emile Boutmy s'était longtemps insurgé contre une telle perception de la science politique qui se basait, selon lui, principalement sur une analyse historique et sociologique et accessoirement sur une analyse juridique de ces phénomènes.

Partant de là, les difficultés liées à la naissance et à l'autonomie de cette discipline avaient poussé un certain nombre de chercheurs de par le monde à créer des organismes et des institutions scientifiques, nationaux et internationaux dans le but de défendre et de promouvoir la recherche en la matière dans la perspective de construire une identité scientifique de la science politique, autonome par rapport aux autres disciplines des sciences sociales. De cette manière, la première association de science politique dans le monde a été créée en 1903 aux Etats-Unis d'Amérique. Dix ans plus tard en 1913, l'association canadienne de science politique a été créée. En 1935 l'association finlandaise de science politique a vu le jour, suivie de l'association chinoise de science politique en 1932, de l'association indienne de science politique en 1938, de l'association japonaise de science politique en 1948, de l'association française de science politique en 1949 et enfin l'association internationale de science politique la même année.

En définitive, la science politique était restée enclavée au sein du Droit public jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, et précisément en 1946, lorsque l'UNESCO avait proposé un projet international d'unification des sciences sociales, comme première étape dans l'édification de la démocratie, de la paix et du rapprochement entre les peuples et les cultures. L'idée d'unification des efforts internationaux en matière de science politique et de ses concepts et théories avait vu le jour en 1950, lorsque l'UNESCO avait approuvé la publication d'un ouvrage collectif, comportant plus de cinquante études scientifiques de nationalités différentes, sur l'objet et les méthodes de la science politique.

Il va de soi que l'un des obstacles majeurs qui se posaient devant l'autonomie et l'unification de la science politique était, l'hétérogénéité frappante de la communauté académique chargée de l'enseignement de la discipline. Parmi les caractéristiques de cette communauté on peut citer :

- a. L'hétérogénéité notoire du corps enseignant qui se composait essentiellement de personnes et de spécialistes de tous les horizons : politiciens, journalistes, écrivains, philosophes...)
- b. L'objectif de l'enseignement académique de la science politique était focalisé sur la formation pluridisciplinaire des citoyens éclairés et des cadres supérieurs de l'administration.
- c. La science politique était dominée par deux courants méthodologiques : l'histoire et analyse formelle-légale de Etat qui insiste sur ses dimensions institutionnelles et comparatives.
- d. Cette discipline était souvent marquée par la place centrale donnée aux politiciens et aux hauts fonctionnaires en leur qualité d'acteurs et de membres légitimes de la communauté scientifique.

A fortiori la science politique avait pu bénéficier d'une reconnaissance de plus en plus grandissante depuis les années soixante du XXème siècle. Désormais, cette discipline est enseignée dans toutes les universités, en tant que discipline scientifique à part entière, bénéficiant d'une crédibilité et d'une place de choix au sein des sciences sociales.

Toutefois, la science politique connaîtra un essor particulier aux Etats-Unis où il a acquis une réputation et une crédibilité qui a parfois même dépassé d'autres sciences sociales. Ce succès était basé sur quatre facteurs essentiels :

- Le professionnalisme ; c'est à dire la possibilité pour les chercheurs professionnels (politiste) de vivre de leur métier. Chose qui leur a permis par la suite de s'autonomiser par rapport aux autres professions comme le journalisme, l'écriture, l'administration...
- La spécialisation, qui implique le travail sur des thématiques spécifiques préalablement définies par les communautés scientifiques spécialisées (Associations et organismes professionnels de la science politique)
- L'institutionnalisation et l'organisation des processus de la recherche au sein des universités et des centres de recherches ou même au sein des programmes et projets de recherche collectifs et de longue durée.
- L'universalisation, est cette orientation de plus en plus grandissante vers l'internationalisation de la discipline à travers les processus de coopération multilatéraux en matière de science politique qui regroupent une multitude de chercheurs et de centres de recherches de par le monde entier. Or, une telle universalisation reste intimement liée à l'universalisation même du modèle civilisationnel et politique occidental qui est fondamentalement un modèle ethnocentrique et égocentrique.

En conséquence, la science politique ne peut prétendre l'universalité en ce sens qu'elle est focalisée quasi exclusivement sur les phénomènes politiques existant au sein de l'espace civilisationnel occidental.

Il en découle une évolution sans précédente de la science politique partout dans le monde. Actuellement, ses paradigmes et problématiques sont enseignés non seulement au sein des facultés de Droit, mais aussi au sein d'innombrables universités et instituts dans tous les domaines. Seulement, des inquiétudes commencent à apparaître quant à l'unicité de la discipline, notamment à la lumière de ce foisonnement alarmant des branches et des spécialités qui se réclament de la science politique.

De toute manière la science politique se sectionne en trois grands axes qui étaient jusqu'à un passé proche non liés :

- a. L'Histoire des idées et la philosophie politiques ;
- b. Les institutions et l'histoire politiques ;
- c. La sociologie politique.

b. Naissance et évolution de la science politique au Maroc

La science politique Marocaine a éprouvé les mêmes difficultés de naissance qu'en occident. Sa naissance correspond à la naissance de l'Etat marocain moderne postcolonial. Cependant cette naissance tardive n'exclut pas totalement l'existence d'une certaine science politique exercée par des étrangers au Maroc avant l'indépendance. Il va sans dire que le Maroc avait connu, durant la période coloniale, le développement d'une science politique, qu'on peut qualifier de coloniale » durant la première moitié du XXème siècle, sous l'impulsion des auteurs tels Michaux- Bellaire, Robert Montagne, et autres. Evidemment le savoir scientifique politique durant cette époque était intimement lié à l'évolution des événements militaires liés à la pacification coloniale du Maroc. Toutefois, après l'indépendance la

science politique s'orientera davantage vers l'étude et l'analyse des faits et des évènements politiques ainsi que des acteurs et institutions politiques existants.

Dans ce cadre, certains chercheurs, avancent que malgré l'existence d'un certain nombre de politistes et de chercheurs qui travaillent dans le domaine de la science politique, le champ politique marocain est caractérisé par une absence notoire d'une science politique nationale en tant que champs scientifique institutionnalisé et structuré. De cette manière elle constitue un champ scientifique qui se caractérise par l'existence de certaines contributions scientifiques individuelles qui se rattachent à l'effort personnel de leur auteur plutôt qu'à une structure institutionnalisée de recherche visant à créer une certaine accumulation scientifique dans le domaine. Une telle situation laisse apparaître une question cruciale, quant à l'existence même d'un champ politique au sens propre du terme qui pourrait servir de noyau dur du phénomène politique au Maroc, sachant bien que ce dernier trouve ses origines profondes dans la religion.

De toute manière, comparée avec les autres Etats de la région Arabe, il semble que la science politique au Maroc a connu une évolution manifeste, grâce à l'accumulation qui s'y est produite et à l'étendu et la profondeur de ses problématiques. Cela s'explique par l'ouverture et la tolérance relative du système politique national et par la tradition de recherche et d'investigation dans le domaine politique, héritée de la période coloniale.

Une telle évolution allait se consacrer en raison de l'intérêt crucial que revêtait la société marocaine pour les sciences sociales contemporaines, et notamment pour, la sociologie ; l'anthropologie, l'ethnographie et la science politique. Cette dernière offrait aux chercheurs un terrain d'investigation et de recherche quasi vierges, en raison de la non contamination d'un nombre important de tribus et de leur valeur sociale, au nord, en Atlas et au sud par

la modernisation occidentale (les Zaouïas ; les tributs ; les souks ; les *Moussems* ; l'honneur ; la baraka ; la violence...). Et c'est dans cette perspective qu'un nombre important de chercheurs ont faits du Maroc ; de ses habitants et de leurs valeurs un objet de leur étude. Parmi ces chercheurs on peut citer : Ernest Gellner ; Clifford Geertz ; William Zartman ; David Montgomry Hart ; Douglas Aschford ; Jaques Berque ; Jhon Waterbury ; Rémy leveau ; Raymond Jamous ...

Cet intérêt scientifique grandissant pour la société marocaine et ses phénomènes politiques allait indéniablement influencer les chercheurs marocains, qui se sont efforcés de comprendre et d'analyser la société nationale d'une part, et de critiquer la littérature sociologique et politique coloniale qui leurs paraissait à la fois dépassée et loin d'être neutre d'autre part. A ce titre, les travaux de Abdellah Laroui, Paul Pascon, Abdelkebir Khatibi, Germain Ayach, et autres... ont constitué une étape décisive dans le sens de la construction d'une science politique nationale qui se présente à la fois comme un prolongement de cette sociologie politique coloniale et comme une rupture avec ses stéréotypes et démarches axiologiques taxées de simplicité et d'ethnocentrisme occidental. Cette posture épistémologique s'est reflétée immanquablement dans les démarches théoriques et méthodologiques adoptées par les chercheurs marocains pour analyser l'Etat, ses institutions et leurs rapports avec la société. Dans cette optique l'Etat marocain n'est que l'aboutissement historique logique d'une dynamique sociale, culturelle et anthropologique propre à la société marocaine. De ce fait, cet Etat ne peut être taxé d'extériorité par rapport à son environnement sociétal. Il est plutôt caractérisé par une profondeur et une épaisseur sociologique et historique qui ne se présente que pour les Etats qualifiés d'historiques, comme la Chine, l'Inde, le Japon, l'Egypte...Cela ne peut à leurs yeux qu'infirmer les thèses occidentales selon lesquelles

l'Etat au Maroc est extérieur et indépendant par rapport à la société, et que la nation Marocaine n'est pas une donnée historique et qu'elle est en devenir.

Sur le fond du paradigme de l'extériorité, de la profondeur et de l'épaisseur de l'Etat Marocain, la science politique nationale, a continué d'accumuler les connaissances scientifiques, notamment avec l'avènement de jeunes chercheurs, qui se sont relativement distanciés par rapport aux problématiques et aux méthodes classiques. Désormais, cette discipline essaie de se distancier par rapport aux approches *juridistes* et descriptives des phénomènes politiques. Alors que ces méthodes d'analyse se sont graduellement perfectionnées pour dépasser le marxisme et le *segmentarisme*, pour se focaliser davantage sur les études ethnographiques orientées vers le terrain et l'étude des cas.

Toutefois, cette évolution n'a pas empêché la science politique marocaine de souffrir, comme c'est le cas dans les pays africains et en France, de l'hégémonie des approches *juridistes* qui font d'elle une discipline réservée à l'étude juridique et normative de l'Etat, de ses institutions et du système juridique qui les façonnent. Cette situation est toujours d'actualité, vu le grand nombre d'études et de monographies qui traitent la politique selon une optique purement juridique et institutionnelle, aussi bien à l'université que dans les centres et instituts de recherche. Cela s'est répercuté directement sur les méthodes et sur les cadres et les références théoriques et conceptuels structurante de la recherche en science politique au Maroc. Les approches historicistes, comparatives, et l'analyse documentaire... semblent avoir un succès remarquable dans ce contexte par rapport aux approches sociologiques, historiques et anthropologiques. A cela on peut remarquer une faiblesse, sinon une absence, notoire de référentiel théorique et conceptuel capable d'encadrer les différentes recherches.

Dans cette perspective, force est de noter que la science politique marocaine a connu, depuis les années soixante-dix, une accumulation théorique et conceptuelle assez importante qui lui permis d'approcher les phénomènes, les institutions et les acteurs nationaux politiques de manière assez profonde. Les thématiques étudiées varient entre : l'histoire politique, l'histoire des idées politiques, monographie des institutions politiques, les finances publiques, les partis politiques, les organisations de la société civile, les élections...

Toutefois, la richesse et la profondeur des recherches politiques effectuées cachent mal la dépendance de la science politique nationale aux représentations et problématiques officielles de l'Etat et de ses institutions, au point de la taxer par certains chercheurs de science politique camérale, orientée vers l'étude de l'Etat et de ses institutions telle que ces derniers se les représentent.

Dans ce cadre, la création de l'Association marocaine de sciences politiques en 1997, constitue une étape importante dans le processus d'institutionnalisation et d'implantation de cette discipline dans l'arène académique et universitaire nationales. Mieux encore cette Association est sensée assurer son indépendance par rapport à l'Etat et ses problématiques officielles. Cet objectif semble se concrétiser avec l'avènement du premier numéro de la Revue Marocaine de science politique en décembre 2010. Mais, il semble que cette revue penne toujours à assurer sa continuité, puisque seuls deux numéros ont paru jusqu'à ce jours-là. Le troisième et le quatrième numéro sont toujours en cours de publication.

En définitive l'indépendance et l'institutionnalisation de la science politique marocaine restent tributaires de la réussite et de la continuité de cette expérience, qui semble être réalisable en dépit de toutes les difficultés matérielles, humaines et institutionnelles.

Exercice de TD N°6

1) Décrivez à l'aide d'une introduction et d'un plan en deux parties, la naissance et l'évolution de la science politique.

2) Comment la science politique contemporaine s'est universalisée ?

§4. La place de la science politique dans les sciences sociales

Manifestement, depuis les années soixante du XXème siècle, la science politique a réussi à trouver une place de choix parmi les sciences sociales contemporaines. Mieux encore, elle a pu grâce à sa position privilégiée dans un grand nombre d'institutions académiques et universitaires, au nombre impressionnant de publications et d'études et au nombre sans cesse en augmentation des étudiants et des institutions qui s'intéressent à lui, d'acquérir une notoriété scientifique aussi importantes que les sciences sociales classiques.

La notoriété scientifique de la science politique était souvent attachée à sa capacité, réelle ou hypothétique, à prédire avec une certaine précision les comportements des acteurs politiques, et par la même occasion à maximiser l'efficacité des décisions politiques et à assurer un fonctionnement optimum des institutions politiques. Toutefois ces attentes se sont avérées irréelles en raison des facteurs suivants :

- La science politique n'est pas une science de la politique, mais une science des phénomènes politiques. la politique n'est pas une réalité concrète dont on peut déterminer la substance. Elle est plutôt une réalité relationnelle liquide basée sur les interactions des acteurs et sur les représentations et visions qu'ils ont de leurs actions politiques.

- Les phénomènes et les faits politiques n'ont aucune existence objective dissociable des acteurs qui en sont responsables ainsi que de leurs interactions sociales.
- Les phénomènes politiques sont de ce fait liés aux acteurs politiques eux-mêmes et non à un contexte politique et social objectif. Cela implique qu'il n'y a pas de politique en dehors de ce que ces acteurs considèrent comme politique.
- Il ne peut y avoir une quelconque connaissance politique achevée étant donné que les phénomènes politiques sont eux même en situation constante d'advenir et d'évolution. La connaissance politique est de ce fait inachevé et tend à prendre forme à partir de la subjectivité, de la conscience et des représentations que les chercheurs en ont. (Pauvreté, démocratie, liberté, justice sociale... sont des concepts qui n'ont aucune existence réelle en dehors de notre propre conscience et représentations que nous avons d'eux).
- En effet, la science politique est désormais au cœur des sciences sociales contemporaines dont l'influence est réciproque.
- Il faut noter que cette discipline avait emprunté un nombre important de ses concepts fondamentaux d'analyse des autres sciences sociales.
- Elle a emprunté de la sociologie des concepts comme : l'Accommodation ; l'agrégation ; légitimation ; masse media ; nationalisme, hiérarchie, individualisme, ségrégation ; classes sociales ; intégration sociale ; contrôle social ; socialisation, militarisme ...
- De la psychologie elle a emprunté : affinité ; aliénation ; ambivalence ; aspiration, attitude ; dépendance ; empathie ; comportement ; mouvement social ; stéréotypes ; personnalité...
- De l'économie elle a pris des concepts tels : allocation des ressources ; industrialisation ; libéralisme ; sous-développement...

- De la philosophie elle a pris les concepts : anarchie, aristocratie ; démocratie ; liberté ; volonté générale, monarchie ; oligarchie ; pluralisme ; tyrannie ; valeurs....
- De l'anthropologie elle a emprunté : acculturation ; caste ; népotisme ; patriarchie ; rituels...
- De la théologie : le Charisme ; la loi divine...
- Du journalisme et du langage politique : impérialisme ; internationalisme ; lobbying ; neutralisme ; nihilisme, négationnisme ; plébiscite ; propagande ; socialisme ; syndicalisme...

Ce brassage conceptuel et méthodologique avait pour résultat la consécration de l'interdisciplinarité de la science politique, en ce sens qu'elle emprunte ses outils d'analyse et ses concepts de toutes les sciences sociales et même des sciences dites exactes. De ce fait, la science politique contemporaine est une science carrefour où se recoupent et se côtoient tous les concepts et méthodes des autres disciplines (l'histoire, l'économie, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, les statistiques, les mathématiques...).

§5. Les Méthodes de la science politique

La question des méthodes adoptées par la science politique revêt une importance capitale, en raison de leur impact décisif sur son contenu et sur ses dimensions scientifiques et cognitives.

Historiquement, le domaine de la science politique a été divisé en trois grandes traditions méthodologiques : le traditionalisme, le comportementalisme (Behaviorisme) et le post-comportementalisme. Le traditionalisme repose largement sur des évaluations normatives.

Les traditionalistes cherchent de savoir si les individus au sein des institutions gouvernementales (comme le parlement) agissent comme ils

"devraient le faire". Ils cherchent ainsi à examiner les pouvoirs accordés au parlement à travers une combinaison d'histoire, de Droit et de philosophie pour savoir si sa composition actuelle est conforme à l'esprit de la loi. De ce fait ils recherchent des jugements de valeur dans leurs résultats, qui sont en grande partie non mesurables.

Les tenants du courant comportementaliste, cherchent de leur côté, le comportement réel des acteurs qui participent au processus politique et emploient une approche empirique basée sur la collecte et la mesure des données. Pour ce faire, ils utilisent massivement les modèles mathématiques ou statistiques pour expliquer différents types de comportement politique et social. Ils essaient ainsi de comprendre la corrélation entre certains facteurs pour expliquer le comportement politique des acteurs.

Le post-comportementalisme constitue une synthèse des deux courants précédents. Comme les comportementalistes qui ont critiqué les traditionalistes pour leur excès de moralisme et de juridisme dans leurs analyses, les post-comportementaux ont critiqué les behavioristes pour leur scientifisme amoral. De là ils ont appelé les politologues qu'au-delà de mener des expériences ou de collecter des données et de les modéliser, ils doivent répondre aux questions importantes touchant les citoyens, les États et le monde qui les entourent.

A. Le courant positiviste

Ce courant défendait l'idée selon laquelle les phénomènes sociaux et politiques sont des choses objectives ayant une existence propre et indépendante des hommes. Cela implique qu'ils obéissent dans leur fonctionnement à des lois objectives, comparables aux lois de la physique, qu'il incombe aux chercheurs de découvrir.

Ce courant ne considère comme scientifique que les domaines de connaissance auxquels on peut appliquer la méthode positive laquelle est considérée comme l'unique méthode scientifique. Cette dernière se base essentiellement l'observation, directe ou indirecte, des faits politiques concrets et réels, pour ensuite pour en découvrir les lois objectives et stables capables d'expliquer comment ils opèrent. Le positivisme politique cherche ainsi à expliquer comment fonctionnent les phénomènes politiques au lieu chercher pourquoi ils fonctionnent.

Le positivisme en tant qu'approche scientifique se base essentiellement sur l'observation, la formulation d'hypothèses, l'expérimentation et la généralisation des propositions et des résultats obtenus. Cette démarche ne peut aboutir que si l'on considère que les phénomènes politiques ont une existence objective dissociée des acteurs politiques et des chercheurs eux-mêmes. Dans ces conditions, les méthodes et approches analytiques utilisées par les sciences exactes semblent être appropriées pour l'analyse des phénomènes politiques et sociaux, si l'on veut accéder à la même rigueur scientifique.

Les méthodes d'analyse statistiques, expérimentales, comparatives et mathématiques, qui ont fait preuve de leur efficacité dans les sciences naturelles semblent être aussi efficaces en science politique. Car leur objectif reste la découverte des mécanismes de fonctionnement de ces phénomènes. Cela ne peut se réaliser qu'à la condition d'assurer une distanciation nette entre le chercheur et l'objet de son étude, comme le ferait un biologiste avec les animaux qu'il étudie ou un physicien avec la gravité et sa mécanique.

Il faut noter que depuis la fin du XIXème siècle jusqu'à la fin des années cinquante, la science politique, tout comme la sociologie et les autres disciplines des sciences sociales, était profondément imprégnée par le

positivisme. La réussite de ce courant se justifie par son optimisme et sa prétention de découvrir les lois régissant les phénomènes politiques de la sorte à pouvoir prédire leur déroulement et leur fonctionnement et permettre de proposer les scénarios comportementaux possibles des acteurs. Cet optimisme était renforcé par cette attitude positive du grand public et des hommes d'Etat quant à la capacité de la science politique positiviste à améliorer le fonctionnement des institutions politiques d'un côté, et à permettre une meilleure l'information et l'encadrement de ceux qui prennent les décisions politiques.

Et puisque l'expérimentation n'est d'aucune utilité pour la compréhension des phénomènes politiques, qui ne peuvent se reproduire dans les laboratoires pour permettre de les observer de manière prolongée et répétée, les adeptes du positivisme méthodologique se basent sur l'observation distancée des phénomènes politiques dans le but de ramasser le maximum d'informations objectives capables de les expliquer et de justifier leur cause directe. Dans cette perspective, les données statistiques et mathématiques semblent permettre de dégager la pluralité des dimensions des phénomènes politiques, de les mesurer et de les catégoriser afin d'émettre des généralisations et des théorisations valables pour tous les contextes historiques et géographiques, comme il est d'usage en sciences exactes.

Ce faisant la mesure statistique et mathématique des phénomènes politiques devient le principal critère pour la connaissance scientifique en la matière. Dans ces conditions, la prévision et la prédiction des évènements et des comportements politiques deviennent un des objectifs majeurs de la science politique en raison de sa prétendue capacité à prévoir et à découvrir les lois et les causes objectives des comportements politiques individuels et collectifs des acteurs sociaux.

En définitive on peut avancer avec Yves Schemeil, que la science politique construit sa méthode sur la base de sept étapes :

- a. La problématisation ;
- b. L'observation ;
- c. La classification ;
- d. La modélisation ;
- e. La comparaison ;
- f. L'expérimentation ;
- g. La codification, le calcul et la cartographie (usage des techniques quantitatives et qualitatives).

De manière générale, ce courant n'est pas homogène en ce sens qu'il englobe en son sein un nombre important de démarches et de méthodes de recherche telles : le fonctionnalisme, le structuralisme, le systémisme, et le matérialisme historique. Ces démarches méthodologiques s'accordent toutes sur l'hypothèse selon laquelle : les structures socioéconomiques et politiques déterminent toujours, en premier lieu, les représentations et les comportements des acteurs politiques. Une telle hypothèse suppose que les individus n'ont aucune liberté d'action et qu'ils sont amenés à subir les lois objectives des structures auxquelles ils appartiennent.

En définitive, le courant positiviste construit son argumentation sur les postulats suivants :

1. Entre la science de la société et la science de la nature, il n'existe qu'une faible distinction, en ce sens que la société comme la nature fonctionnent comme des machines indépendantes aux hommes.
2. la réalité peut être perçue telle qu'elle est parce que 'elle est connaissable à travers l'observation de ses lois et de ces manifestations.

3. Ces observations peuvent conduire à l'élaboration d'hypothèses, à la détermination de liens de causalité entre les phénomènes observés, et même de lois empiriques.
4. Il est possible de mesurer la réalité observée. Il suffit d'inventer des instruments méthodologiques sophistiques.
5. À l'aune du positivisme, l'objectif de la science est de produire un savoir falsifiable.

B. Le courant cognitif (science politique compréhensive)

Ce courant cognitif (symbolique/ culturaliste) défendait quant à lui l'idée selon laquelle les phénomènes sociopolitiques (vote, violence, participation, protestation, politisation, socialisation) n'ont aucune existence physique, indépendante des représentations, des connaissances et des comportements des acteurs résultant de leur interaction avec leur milieux, humain, institutionnel, culturel, économique, écologique... De là on suppose que ces phénomènes ne peuvent être dissociés de la conscience et des systèmes de valeurs des acteurs qui déterminent leur agir et leur comportement. Il en résulte que les phénomènes de l'Etat, le pouvoir, la liberté, la démocratie, la domination, en tant que phénomènes immatériels supposent l'usage de certaines méthodes et approches d'analyse cognitives qui dépassent le positivisme classique.

Par ailleurs, il semble que la jeunesse de la science politique, la nature des phénomènes politiques qui impose aux chercheurs d'être à la fois juge et partie, et l'absence de tout compromis entre les scientifiques sur un certain nombre de concepts fondateurs, ne constitue pas nécessairement un obstacle insurmontable pour la construction de son objectivité scientifique. En dehors de ces deux grands courants méthodologiques, il faut noter que la science politique construit ses démarches d'investigation sur cinq approches épistémologiques essentielles :

1. Les approches centrées sur l'individu et ses capacités à déterminer les institutions et les structures politiques où il agit. Ces approches se divisent en deux groupes :

a. ***Les approches individualistes rationnelles*** comme : *l'individualisme méthodologique* ; *l'analyse stratégique* et *la théorie du choix rationnel* des acteurs (théorie du jeu).

Les approches individualistes cognitives (basées sur l'apprentissage, les valeurs, les connaissances et les représentations). Elles se veulent comme une critique des approches rationalistes. Ces approches sont *l'analyse cognitive* et *l'analyse comportementale*.

2. **L'Holisme** ou les approches qui défendent le principe de la détermination des comportements des acteurs politiques par les institutions (structures ou systèmes).

Le holisme méthodologique est constitué de quatre approches essentielles :

- Le matérialisme (marxisme) ;
- Le fonctionnalisme ;
- Le structuralisme ;
- Le systémisme.

3. ***L'interactionnisme*** qui est un courant méthodologique qui cherche à concilier le déterminisme individuel avec le déterminisme structurel en ce sens que ce n'est ni l'individu ni la structure ne déterminent les comportements politiques des acteurs et des institutions mais plutôt l'interaction des uns et des autres. L'interactionnisme désigne en général ce courant sociologique d'origine américaine (école de Chicago) qui part du postulat de bas que les sociétés sont essentiellement les produits des interactions entre les individus parmi ces démarches on peut citer :

a. ***L'interactionnisme symbolique***, selon cette approche, les individus produisent eux-mêmes leur propre comportement et la signification

qu'il recèle. Dans le même cadre social, chaque individus ou groupe social donne un sens précis à son action, selon les circonstances, les objets et les situations qu'ils affrontent.

- b. **L'interactionnisme stratégique**, c'est à dire l'approche qui conçoit que les individus produisent les choses politiques (institutions, idées, programmes, idéologies, discours...) à travers leur interaction orientée vers la recherche de buts et de finalités personnels et égoïste.
- c. **L'approche pragmatique** est ce courant qui défend l'hypothèse selon laquelle, les individus et les acteurs politiques disposent, lors de leurs interactions sociales et politiques d'une grande capacité à s'adapter et répondre aux différentes situations qui les affontent à moment donné.

4. **Les approches historicistes**

- a. **L'histoire régressive**: c'est une méthode qui consiste à étudier un phénomène politique en le comparant avec d'autres phénomènes de la même nature à des époques différentes. Le principe est de partir d'une situation récente pour arriver à la plus ancienne en ce sens que les situations récentes conservent des traces du passé.
- b. **La sociohistoire**: cette approche s'est développée depuis les années quatre-vingt-dix en France à partir d'une hybridation méthodologique entre l'Histoire, la sociologie et la science politique dans le but de rejeter toute forme de déterminisme et d'évolutionnisme historique. Son objectif est d'étudier l'origine des phénomènes sociaux et politiques, selon une optique conflictuelle qui tente de reconstruire les rapports de forces entre les individus et les groupes. Son hypothèse part du postulat que tous les phénomènes politiques qui paraissent aujourd'hui comme des allant de soi (élections, Etat, nationalisme, institutions politiques...) étaient le fruit, non pas d'un déterminisme quelconque, mais d'une lutte acharnée entre des individus et des groupes d'individus réels qu'il s'agit

de reconstituer.

- c. **Sociologie historique comparative**, cette démarche méthodologique insiste sur une lecture historique de longue durée des changements politiques et institutionnels survenus dans plusieurs pays, pour pouvoir dégager des informations scientifiques stables et fiables (Etudes comparatives des révolutions française et Américaine, française et bolchévique, études des mouvements sociaux en France et en Grande Bretagne....)
- 5. **Les approches identitaires** sont ces approches méthodologiques qui partent de l'hypothèse selon laquelle toute action politique (guerre, lutte, alliance, domination, soumission, vote, communication...) se basent essentiellement sur une représentation (image) préalable de soi et du monde. C'est à dire, sur l'idée que se font les acteurs d'eux-mêmes et du monde qui les entourent. Parmi ces courants qui adoptent une telle hypothèse on retrouve :
 - a. **Le constructivisme** n'est pas une théorie composée d'une série d'hypothèses, mais une simple démarche méthodologique qui étudie les discours et les perceptions des acteurs politiques pour analyser les phénomènes politiques. Cette perspective a gagné du terrain après la publication en 1966 de *Peter Berger* et *Thomas Luckmann* de leur ouvrage devenu classique de la construction sociale de la réalité. Le postulat de base de cette démarche est que les phénomènes politiques et sociaux n'ont aucune existence physique dans la nature, mais ils sont socialement et collectivement construits. Cela implique que leur signification et leurs portées réelles sont intimement liées aux valeurs, identité, représentations et du discours (langage) de ceux qui les avaient construits. L'Etat, la société, les partis politiques, la démocratie, la liberté,

le droit ne sont que des constructions artificielles, mais obéissant à la logique rationnelle propre des acteurs sociaux.

Les défenseurs du courant constructiviste partent du postulat de base que « *...ce qu'on suppose découvert est en fait une invention, mais l'inventeur n'étant pas conscient de son acte d'invention, il la considère comme existant indépendamment de lui. L'invention devient alors la base de sa conception du monde et de ses actions.*

 »

Les tenants de courant aussi hétérogène, supposent que la connaissance scientifique des phénomènes politiques demeure impossible. Le discours scientifique n'est qu'une construction de second degré, entièrement fabriquée par les chercheurs eux même à partir des éléments qu'ils considèrent comme vrais et réels. En d'autres termes. La réalité scientifique du politique n'est que la représentation de ce que les chercheurs croient être comme telle.

Tableau 1.2 : Les différents constructivismes – objectifs, position ontologique et épistémologique

	Le courant moderniste ou dominant du constructivisme	Le courant radical	Le courant critique
Objectifs	Expliquer et comprendre ; Découvrir des mécanismes causaux	Comprendre ; Démarche interprétative	Emancipation de la société
Position ontologique	La réalité est intersubjective Les idées et les intérêts des acteurs sont largement construits	Ignore la réalité matérielle Intérêt pour le discours	Le monde est en construction et les théories participent à ce processus
Position épistémologique	Positiviste : il est possible d'établir des relations de cause à effet dans la compréhension de la réalité	Post-positiviste : Critique contre toute tentative d'établir des liens de causalité	Post-positiviste : Il n'existe pas de théorie en soi. « La théorie est toujours pour quelqu'un et pour quelque chose »

Yves Chemeil estime qu'on pourrait décrire ce courant complexe et hétéroclite en deux phrases : d'abords les acteurs politiques construisent leurs propres mondes, tandis que les chercheurs le déconstruisent pour le remplacer par un autre (théorique) qu'ils jugent plus proche de la réalité. Ensuite, la société n'a aucune existence propre à elle, mais elle est construite par ceux (les entrepreneurs de la morale) qui imposent à la société leur propre version et vision de la réalité et lui disent ce qu'elle doit croire ou penser.

b. ***Le postmodernisme*** est un courant d'idées philosophique très hétérogène dont les défenseurs se positionnent comme des contestataires. Il est apparu en occident depuis la deuxième guerre mondiale. Il se positionne contre toute forme de déterminisme ou de positivisme dans l'étude des phénomènes politiques. Il regroupe de ce fait toute sorte d'idées qui critiquent l'ordre social traditionnel est toute forme de sacralisation ou de mystification de l'autorité et du pouvoir dans la société. L'hypothèse de base de cette démarche se centre sur la fragmentation monde et du savoir qui mène à le comprendre ; sur la relativité absolue de toute forme de savoir politique, sur l'absence de toute forme de sacralité ou de déterminisme de la société et du pouvoir ; sur le triomphe de l'Homme individué, et de l'individu humanisé ; sur les identités sexuées des individus, sur le rejet de la guerre et de la destruction de l'environnement ; sur la défense des minorités....

C. Le comparatisme en science politique

La comparaison entre les choses, les événements, les faits...etc., fait partie des activités quotidiennes à peine remarquable du cerveau humain. L'homme compare chaque chose, chaque événement, ou phénomène avec ce qu'il connaît déjà comme tel. La comparaison lui permet de projeter une

image, des informations ou une idée, déjà vécues, vues ou sues sur d'autres qui se présentent devant lui pour la première fois. Cette démarche lui permet de déceler les ressemblances et les dissemblances entre eux.

De ce fait, chaque fois que l'homme compare entre deux phénomènes ou modèles, il le fait en se référant à un modèle ou plutôt à un supermodèle qu'il considère préalablement comme idéal.

En science politique, cela veut dire se référer à un idéotype, au sens wébérien du terme qui signifie à un modèle conceptuel théoriquement préconstruit, dont la tâche est de simplifier et expliquer la complexité de la réalité observée.

Le comparatisme est plus qu'une méthode de la science politique, il est un mode de questionnement de tous les phénomènes politiques pour en déceler les particularités ainsi que les variations qui peuvent les entacher.

1. L'*histoire du comparatisme*

Le comparatisme politique résulte d'une longue tradition scientifique qui remonte aux grecques.

Déjà Platon, compare dans son œuvre majeur, la République, entre plusieurs formes successives de gouvernement :

L'oligarchie, le gouvernement du petit nombre d'individu ;

La démocratie, le gouvernement du plus grand nombre ;

La monarchie, le gouvernement d'un seul.

Aristote, de sa part établie une typologie des régimes politiques similaire en distinguant six formes de gouvernement, dont trois sont des formes déviées:

Le gouvernement monarchique, c'est-à-dire d'un seul au profit de tous ; la tyrannie constitue sa forme déviée,

L'aristocratie, c'est-à-dire le gouvernement d'une élite constituée des meilleurs qui peut dévier en oligarchie constituée de riche ;

La République, c'est-à-dire le gouvernement de la masse dont la forme déviée est la démocratie.

Durant des siècles la typologie d'Aristote servira de grille référentielle d'analyse et de classification des régimes politiques.

Montesquieu, fidèle à la logique aristotélicienne, distingue entre trois types de gouvernements :

Le gouvernement républicain, dans lequel le peuple, ou une partie de lui, détient la souveraineté (deux formes de république : aristocratique et démocratique).

Le gouvernement monarchique où un seul homme possède la souveraineté (meilleur Gv puisqu'il dépend des autres pouvoirs).

Le gouvernement despotique où un seul gouverne de manière arbitraire et sans règles.

Alexis de Tocqueville consacre toute son œuvre politique (*De la démocratie en Amérique* 1835-1840) à établir une science politique comparative. Sa réflexion porte essentiellement sur la compréhension de la genèse du régime politique démocratique dans un pays. Il conclut que l'absence d'une aristocratie, et donc d'une révolution à la française en Amérique, avait fait que les colons se sentaient égaux les uns aux autres. Cela était de nature à favoriser l'ancrage des valeurs démocratiques dans ce pays en ce sens qu'elles étaient collectivement construites.

Il faut noter que le comparatisme politique connaît une vraie révolution dans les années cinquante, avec le triomphe du courant scientiste appelé communément le behaviorisme (comportemental) aux EUA. Ce courant, avait tenté de faire de la science politique une science aussi exacte que la physique ou la biologie. Le comparatisme quantitatif entre plusieurs

modèles politiques était censé apporter une connaissance pertinente de la science politique.

Depuis, un certain nombre de cadres théoriques ont dominé le comparatisme politique contemporain comme : le fonctionnalisme, le *structurofonctionnalisme*, le *systémisme*, la sociologie historique, le marxisme, le constructivisme. Évidemment, ces cadres avaient servi de référentiel pour les différentes approches théoriques en science politique comparée comme : *le développementalisme*, le culturalisme, la dépendance, l'institutionnalisme, *le néoinstitutionnalisme* (dans ses trois versions : sociologique, historique et le choix rationnel), théorie de modernisation ; etc.).

En fait, il existe un profond désaccord parmi les chercheurs sur ce que la politique comparée est ou devrait être. Néanmoins, en se basant quelques dénominateurs communs, la politique comparée peut être définie à la fois comme un sujet de recherche et une méthode d'analyse.

2. Le comparatisme en science politique comme méthode d'analyse

L'analyse comparative s'impose en science politique, comme dans d'autres sciences sociales, à partir du moment où l'expérimentation devient impossible. Les événements et les phénomènes politiques ne peuvent certes en aucun cas être reproduits en laboratoires comme c'est le cas dans les sciences exactes. Les comparatistes étudient ainsi des phénomènes aussi différents que les opinions et les comportements des acteurs politiques comme : les citoyens, les élites politiques, les mouvements sociaux et les groupes d'intérêt ; les politiques publiques (les politiques climatiques, le changement constitutionnel, la politique étrangère ; la fonctionnement des institutions politiques (les parlements, les exécutifs et les tribunaux) ; les

actions des organisations non étatiques (les organisations non gouvernementales, les organisations terroristes, l'église..., et bien d'autres sujets.

De plus le comparatisme n'est pas à confondre avec les relations internationales en ce sens qu'il ne s'intéresse pas aux relations interétatiques, mais aux phénomènes politiques interétatiques qui se déroulent à l'intérieur des Etats.

Par ailleurs, le comparatisme est aussi une méthode d'analyse pertinentes pour analyser les similitudes et les différences existant entre les différents systèmes politiques, ce qui implique qu'il est une discipline essentiellement empirique.

Du coup le comparatisme en science politique diverge de la théorie politique qui pose des questions normatives, sur ce qui doit être juste, bon équitable comme par exemple : est-il juste de nier le droit de vote aux enfants et aux adolescents ? Ou Est-il équitable d'écartier les femmes des hautes responsabilités politiques ? ou même est-il bon d'établir un quota pour les femmes aux seins des instances représentatives (parlements, conseils territoriaux...) et au sein des postes de responsabilité politique ?

Au lieu de poser ce genre de questions normatives, les comparatistes vont plutôt chercher pourquoi est-ce que le droit de vote était accordé aux jeunes de 16 ans au Brésil, en Argentine et en Equateur ? pourquoi les autres pays comme le Chile, l'Uruguay et d'autres pays n'ont pas faits de même ? et quelles sont les conséquences possibles de ce vote sur la vie politique aux seins de pays l'ont adopté ? De plus pour la représentativité politique des femmes au sein des postes de responsabilité politique, les comparatistes vont s'intéresser particulièrement aux conséquences politiques du quota féminin sur l'amélioration de la condition politique et

sociale des femmes. Ils vont également s'intéresser à mesurer les écarts et les similitudes entre les Etats ayant adopté ces mesures.

La comparaison sert aussi à surmonter, dans beaucoup de cas, le manque crucial d'informations historiques autour d'un phénomène étudié. Ainsi, en l'absence de données précises sur l'origine du pouvoir politique, de l'État, des systèmes politiques...etc., l'approche comparative permet de les comprendre mieux en procurant des informations immédiates et observables autour de leur fonctionnement.

Il faut noter que l'analyse comparative en science politique doit prendre en considération le caractère non universel, c'est-à-dire lié à des contextes sociopolitiques nationaux des phénomènes politique observés. Et l'expérience de la science politique américaine est révélatrice, en ce sens que les politistes américains avaient longtemps cru voir dans leur modèle politique national un idéal type universel explicatif de tous les modèles politiques dans le monde. Cela comme si le modèles politique en question était, de par son universalité, facilement transposable dans le monde et interchangeable avec d'autres modèles politiques quelques soient leurs référentiels culturels et axiologiques. Exemple : le modèle polyarchique de Robert Dahl ; le modèle systémique de David Easton ; le modèle structuro-fonctionnaliste de Gabriel Almond...etc.

C'est justement pour cette raison que l'analyse comparative en science politique était assimilée à une analyse universelle des systèmes politiques en ce sens que ces derniers avaient toujours leurs semblables, achevés ou en voie d'achèvement, dans le monde. Cela revient à dire, d'une manière indirecte, que les systèmes politiques démocratiques sont partout identiques en ce qui concerne leurs principes fondateurs, mais que le modèle américain et accessoirement les modèles politiques démocratiques

occidentaux constituent le ou les modèles à suivre pour les États nouvellement indépendants.

La même chose peut être avancée pour ce qui est des systèmes politiques totalitaires et autoritaires, en ce sens que leur principe de base sont universels, mais que leur degré de développement diffère selon le fait qu'on est devant un système achevé ou en devenir.

Jean Leca estime dans ce cadre que l'analyse comparative est, en premier lieu, une analyse des systèmes politiques puisque « L'objet d'une recherche comparative devrait donc concerner les systèmes politiques globaux, c'est-à-dire l'ensemble des normes, mécanismes et institutions attribuant l'autorité, désignant les leaders, réglant les conflits et définissant les principes d'allocation de ressources aux différents secteurs de la société. »

On considère ici le comparatisme non comme une méthode spécifique, mais comme une dimension de l'analyse politique elle-même, permettant de mieux utiliser des concepts qui sont supposés être universels tels les formes de gouvernement, les formes de sociabilité ou les types de légitimité, les modèles de socialisation politique....»

De ce fait, il incombe de noter que « La politique comparée ... est aussi et surtout un mode de questionnement de l'ensemble des phénomènes politiques [...] qui est capable de mettre en relief la spécificité de chacun d'eux ... ».

On peut dès lors avancer que la Politique comparée est une branche de la science politique qui tente de tirer des conclusions descriptives au sujet des phénomènes politiques sur la base de preuves observables dans l'immédiat. En résumé, la politique comparée s'occupe plus particulièrement de l'étude de certains objets tels que l'État, les régimes politiques, les comportements politiques, la culture politique, les institutions, les partis politiques, les changements politiques...etc. Elle contribue également à forger des

techniques de recherche plus rigoureuses et à construire des cadres théoriques utiles à tous les politologues.

Le comparatisme se base ainsi sur trois démarches essentielles à savoir :

Répertorier et classer les phénomènes politiques à comparer,

Interpréter les ressemblances et les dissemblances qui existent entre eux,

Construire des typologies et des modèles généraux.

3. Les limites du comparatisme

L'acte de comparer les phénomènes politiques n'a rien de naturel, ni d'universel en ce sens qu'il se réfère préalablement aux phénomènes déjà vécus et expérimentés par ses auteurs. En d'autres termes, on prend son propre contexte politique et institutionnel comme point de départ pour classifier et interpréter ceux des autres (la gastronomie marocaine devienne la gastronomie tout courte ; la culture politique américaine devienne la culture politique, la démocratie française devient la démocratie...). Cela revient à dire, ça se passe comme ça chez nous, donc ça doit être pareil chez eux.

En conséquence, la recherche d'un modèle politique général et universel (de démocratie, de développement, de constitution, de séparation des pouvoirs, de parlementarisme, de régionalisation, de participation politique, de parité, des élections...etc.), n'est en fin de compte que la projection très subjective de son propre modèle -ou de ceux qu'on connaît déjà- sur les autres, comme étant le modèle parfait et donc universel. Exp : la démocratie ne doit pas être différente de celle pratiquée dans mon pays ou dans ceux que je considère comme modèles USA, GB, France...etc.

D'ailleurs, rare sont les comparatistes qui arrivent à échapper au piège de l'ethnocentrisme politique. La classification des systèmes politiques se fait souvent en référence au système politique américain, Anglais ou français qui sont devenus des modèles référentiels.

Une autre critique peut être adressée au comparatisme politique en ce sens qu'il suppose l'interchangeabilité des phénomènes politiques, abstraction faite du contexte sociopolitique dans lequel ils évoluent. Exemple 1 : le parlement marocain serait identique au parlement français ; la constitution marocaine serait comparable à la constitution tunisienne, française ou espagnole. Exemple: la monarchie marocaine serait comparable dans sa structure, ses fonctions et sa légitimité aux monarchies espagnole, suédoise, Jordanienne ou saoudienne ...etc.,

De plus, le comparatisme suppose que les concepts et les mots ont le même sens partout dans le monde. Exemple : le territoire (Occident vs islam), la nation (anglo-saxonne vs francophone), libéralisme, classes sociales (bourgeoisie, classes moyenne...), jeunes, liberté, justice, pauvreté, égalité...etc.

Il faut noter que ce piège de langage conduit souvent à des erreurs méthodologiques insurmontables. Exemple : si on veut établir une typologie des classes sociales, on ne sait pas exactement où commencerait-elles et où se termineraient-elles. La même chose peut être dite de la pauvreté, de la jeunesse, du libéralisme...etc.

Exercice de TD N°7

Faites un résumé à l'aide d'une introduction et d'un plan en deux parties des différentes méthodes de la science politique.

Chapitre 2. L'Etat comme objet de la science politique

L'Etat constitue une des thématiques essentielles de la science politique en ce sens que cette entité représente la meilleure et la plus achevée des formes d'organisation, de rationalisation et d'institutionnalisation du pouvoir dans la société humaine. Certes, l'Etat, bien qu'il monopolise la violence légitime selon l'acception Wébérienne, ou la violence matérielle et symbolique légitimes selon l'acception Bourdieusienne, n'est pas le seul lieu de production et d'exercice du pouvoir, dans la société.

§1. Qu'est-ce que l'Etat ?

§2. Sociogenèse de l'Etat moderne

Bien que l'Etat incarne l'organisation et l'institution du pouvoir politique, il n'en demeure pas moins vrai que l'origine de l'organisation du pouvoir politique remonte à l'aube de la civilisation humaine en Chine, Mésopotamie, Inde, Egypte, Mexique et plus tard en Grèce, Empires romain et Arabes, ... partant de ce constat on ne peut dire que l'Etat moderne est le fruit d'un processus historique exclusivement européen, mais le résultat d'un processus historique universel qui déborde de loin le continent Européen.

Il faut dire qu'il existe plusieurs formes de production et d'exercice du pouvoir au sein des sociétés humaines, qui s'apparentent beaucoup avec celles des sociétés animales telles que les mammifères, (félins, éléphants, primates, ...) fourmilles, abeilles,. Toutefois, l'Etat en tant que forme supérieure d'organisation et de rationalisation du pouvoir reste l'apanage des sociétés humaines prédisposées à un degré plus élevé d'abstraction et de rationalisation que les sociétés animales. En d'autres termes, si le pouvoir est un phénomène naturel partagé entre les sociétés humaines et

animales, l'Etat reste quant à lui un phénomène culturel spécifique à l'homme.

L'Etat serait dès lors une « ... *réalité en acte de la volonté substantielle, réalité qu'elle reçoit dans la conscience de soi universalisée, est le rationnel en soi et pour soi ; cette unité substantielle est un but propre, absolu, immobile, dans lequel la liberté obtient sa valeur suprême, et ainsi ce but final a un droit souverain vis-à-vis des individus dont le plus haut devoir est d'être membres de l'État* ». Cela implique que l'Etat constitue l'incarnation de la raison humaine et l'espace institutionnel dans lequel et par lequel la liberté des hommes acquiert sa pleine signification. Mieux encore, Hegel considère que « *l'État, ... n'est pas un contrat, et son essence substantielle n'est pas si exclusivement la protection et la sécurité de la vie et de la propriété des individus isolés. Il est plutôt la réalité supérieure et même il revendique cette vie et cette propriété et réclame qu'on les sacrifie* ». Il s'en suit logiquement que si l'Etat constitue le lieu de la raison et l'espace où se réalise la liberté des hommes, ces derniers lui doivent d'être dévoués, au point de se sacrifier pour sa pérennité et de sacrifier leurs biens les plus chers pour lui.

Alexis de Tocqueville voyait dans l'Etat une sorte de puissance paternaliste qui, tout en cherchant à protéger les individus, cherche à devenir leur unique tutélaire. « *Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres. [...] Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier,*

prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? »

Selon Pierre Rosanvallon, que « *L'État n'est pas seulement un appareil administratif, il est également une figure politique abstraite, en tant qu'il incarne le principe de souveraineté* ».

Au-delà de toute abstraction, l'Etat serait, selon les propos de Dietrich Rueschemeyer, et Peter Evans « ... *un ensemble d'organisations investies de l'autorité pour prendre des décisions contraignantes pour les personnes et les organisations juridiquement situées sur un territoire particulier et d'appliquer ces décisions en utilisant, si nécessaire, la force* ». Il s'ensuit que cette institution que l'on qualifie communément Etat, comme s'il s'agit d'une seule personne transcendante dotée d'une volonté et d'une conscience de soi et du monde, ne peut être réduit ni à une simple fiction juridique, ni à l'agrégat des institutions formant les organes de commandement de la collectivité nationale ou plus précisément le gouvernement. Il est plus que cela, en ce sens qu'il recèle bien plus d'institutions et d'acteurs loin d'être homogènes et cohérents, comme les institutions administratives, centrales et territoriales, le système judiciaire, les différents organes de l'ordre et de répression (police, gendarmerie, armée, administration pénitentiaire,...), ainsi que tout un réseau enchevêtré

d'infrastructures socioéconomique et culturel de tout genre qui permet non seulement de structurer les rapports entre la société civile et les autorités publiques, mais aussi de façonner les différentes relations au sein même de cette société civile.

De ce fait, L'État nation moderne n'est ni un phénomène naturel (il existe des sociétés sans États) ni une donnée stable de l'histoire des sociétés. Ainsi, historiquement, L'Etat n'a jamais été le seul moyen d'organiser le pouvoir politique dans la société humaine. La parenté, le patrimonialisme, les cités-États et les empires ont également été des formes non moins importantes de l'organisation et de l'institutionnalisation du pouvoir politique.

Le processus de sa formation et de sa généralisation peut être géographiquement et historiquement situé en Europe occidentale entre le XVIème et le XXème siècle.

En réalité, l'État n'est pas une création institutionnelle qui aurait vu le jour de manière *ex nihilo* au XVIème siècle, il est plutôt l'aboutissement d'un long processus (remontant au 12ème siècle) de concentration des différentes espèces de capital, capital de force physique ou d'instruments de coercition (armée, police), capital économique, capital culturel ou, mieux, informationnel et du capital symbolique. Ce processus a commencé entre 1180 et 1223 avec le règne du Roi Philippe Auguste, qui est le premier roi à essayer de dépasser le système féodal reposant sur la fragmentation du pouvoir politique et économique. Cette fragmentation a commencé à partir du moment où les Rois (Angleterre, France...) concédaient des terres et les bénéfices qui en découlent aux nobles en contrepartie de leur fidélité en temps de guerre. Ce roi avait ainsi tenté de soumettre par la force toutes les suzerainetés à son autorité.

C'est de cette guerre d'intégration que l'État moderne est né en Europe occidentale.

Dans ce contexte, l'État s'est cristallisé à partir d'un double processus de concentration de la violence légitime (coercition et guerre) et de la collecte des impôts. Max weber estime que l'État moderne est né en occident à partir d'un long processus de concentration et de rationalisation du pouvoir politique. Cette rationalisation apparaît dès lors que l'État arrive à assujettir les individus et les groupes sans recours à la violence. C'est-à-dire par la socialisation politique qui engendre une intériorisation de la contrainte grâce à sa légitimation et à son acceptation volontaire. L'État moderne repose ainsi sur une légitimité bureaucratique qui n'est que l'incarnation de la rationalité étatique.

Weber estime que : « *Partout le développement de l'État moderne a pour point de départ la volonté du prince d'exproprier les puissances privées » indépendantes qui, à côté de lui, détiennent un pouvoir administratif, c'est-à-dire tous ceux qui sont propriétaires de moyens de gestion, de moyens militaires, des moyens financiers et de toutes les sortes de biens susceptibles d'être utilisés politiquement. Ce processus s'accomplit en parfait parallèle avec le développement de l'entreprise capitaliste expropriant petit à petit les producteurs indépendants. Et finalement on voit que dans l'État moderne le pouvoir qui dispose de la totalité des moyens de gestion politiques tend à se ramasser en une seule main ; aucun des fonctionnaires ne reste plus propriétaire personnel de l'argent qu'il dépense ou des bâtiments, des stocks et des machines de guerre qu'il contrôle... ».*

Et weber conclu que « *L'État moderne est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser,*

dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. Ce qui veut dire qu'il en a exproprié tous les fonctionnaires qui, suivant le principe des « états », en disposaient autrefois de leur propre droit et qu'il s'est substitué à eux, même au sommet de la hiérarchie ».

En fait la rationalisation du pouvoir politique de l'État repose sur le développement et l'institutionnalisation de la bureaucratie qui renvoie à quatre principes fondamentaux :

- a. La procéduralisation de l'action des agents de l'État (codes, droit, règles générales organisant le travail de l'administration) ;
- b. La séparation stricte entre les fonctions bureaucratiques et les bureaucrates qui en sont chargés ; (le roi n'est pas la Royauté, le premier ministre n'est pas l'institution de la primature, le ministre n'est pas le ministère...)
- c. La hiérarchisation des institutions impliquant l'exercice permanent du contrôle sur les services et les actes de l'administration.
- d. La spécialisation et l'anonymat des agents bureaucratiques. (Concours, diplômes, égalité de chances...)

Par ailleurs, Norbert Elias nous livre une analyse identique de la genèse de l'Etat moderne. « *Le processus d'unification de seigneuries territoriales voisines se déroule, schématiquement, d'une manière analogue à celle qui conduit, à l'intérieur d'un territoire consolidé, à la prédominance d'un seigneur féodal ou d'un chevalier qui a pu instaurer une domination plus solide dans le cadre de ses domaines [Effet de domino]. De même qu'à un moment donné de l'évolution, plusieurs seigneurs territoriaux se trouvaient en concurrence, ainsi, dans la phase suivante, plusieurs unités seigneuriales d'un ordre de grandeur supérieur, duchés*

ou comtés, se voyaient obligés par les nécessités de la compétition de s'étendre pour empêcher d'être vaincus ou asservis par l'expansionnisme d'un voisin. L'accroissement de la population, la consolidation de la propriété terrienne et les difficultés de l'expansion extérieure aboutirent à un renforcement de la compétition pour le sol à l'intérieur. Le désir de s'emparer de nouvelles terres répondait chez les chevaliers peu fortunés au simple besoin de vivre selon leur rang, chez ceux appartenant aux classes supérieures et riches au besoin d'« agrandir » leurs possessions territoriales. Car dans une société engagée dans un processus concurrentiel de ce genre, celui qui n'« agrandit pas ses domaines s'expose automatiquement à les voir diminuer », si ses ambitions se limitent à « conserver » ce qu'il possède. Une fois de plus on note les effets de la pression à laquelle cette société est exposée à tous les niveaux : elle pousse les seigneurs territoriaux les uns contre les autres et déclenche le mécanisme monopoliste. Au début le faible écart des moyens d'action permet à un nombre relativement important de seigneurs territoriaux de se mesurer avec leurs égaux. Mais après beaucoup de victoires et de défaites, quelques concurrents se sont renforcés, d'autres ont quitté l'arène. Ces derniers cessent d'être des figures de premier rang dans la lutte pour l'hégémonie. Les autres, plus clairsemés, continuent de combattre et le processus d'élimination se répète jusqu'à ce qu'à la fin il ne reste que deux seigneurs territoriaux rendus puissants par leurs victoires ou le ralliement libre ou forcé d'autres seigneurs : tous les autres, qu'ils aient participé à la lutte ou qu'ils soient restés neutres, n'occupent plus, du fait de la croissance et de la puissance des deux concurrents principaux, qu'une position de deuxième ou de troisième rang, tout en conservant un certain poids social. Quant aux deux vainqueurs, ils approchent déjà d'une position

monopoliste : ils ont dépassé le niveau concurrentiel des autres seigneurs engagés dans la compétition et c'est entre eux que se déroulera la lutte décisive. »

Ainsi, les éléments explicatifs de la naissance de l'État moderne sont selon Norbert Elias :

- a. La compétition des seigneurs ;
- b. La peur d'être assujetti et vaincu par les autres,
- c. L'accroissement de la population,
- d. La consolidation de la propriété terrienne,
- e. Les difficultés de l'expansion extérieure.

De ce fait, Elias considère que « *La société que nous appelons société moderne est caractérisée, surtout en Europe occidentale, par un niveau bien déterminé de la monopolisation. La libre disposition des moyens militaires est retirée au particulier et réservée au pouvoir central, quelle que soit la forme qu'elle revête ; la levée des impôts sur les revenus et les avoirs est également du domaine exclusif du pouvoir central. Les moyens financiers qui se déversent ainsi dans les caisses de ce pouvoir central permettent de maintenir le monopole militaire et policier qui, de son côté, est le garant du monopole fiscal. Les deux monopoles se tiennent la balance, l'un étant inconcevable sans l'autre. À la vérité, il s'agit tout simplement de deux aspects différents de la même position monopoliste. Si l'un disparaît l'autre disparaît du même coup, même s'il est vrai que le monopole du pouvoir peut être menacé parfois d'un côté plus que de l'autre.*

Certaines préfigurations de la monopolisation des ressources financières et militaires d'un territoire relativement étendu s'observent déjà dans quelques sociétés où la division des fonctions est peu développée, notamment à la suite des grandes guerres de conquête. Mais

ce qui est caractéristique des seules sociétés fondées sur une division très poussée des fonctions, c'est l'existence d'un appareil administratif permanent et spécialisé chargé de la gestion de ces monopoles. C'est précisément la mise en place d'un appareil de domination différencié qui garantit la pleine efficacité du monopole militaire et financier, qui en fait une institution durable. Dorénavant, les luttes sociales n'ont plus pour objectif l'abolition du monopole de la domination, mais l'accès à la disposition de l'appareil administratif du monopole et la répartition de ses charges et profits. C'est à la suite de la formation progressive de ce monopole permanent du pouvoir central et d'un appareil de domination spécialisé que les unités de domination prennent le caractère d'États. Dans les États on assiste à la cristallisation de ces deux monopoles, auxquels viennent s'en ajouter d'autres : mais les deux monopoles mentionnés ci-dessus sont des monopoles clefs. S'ils dépérissent, tous les autres monopoles dépérissent, et l'« État » se délabre. »

Michel Foucault, quant à lui, développe une autre version de la naissance de l'État moderne « ... pendant tout le Moyen Âge, au fond, la croissance du pouvoir royal, (...) s'est faite à partir ... de l'armée (et) à partir des institutions judiciaires. C'est comme clé de voûte d'un État de justice, d'un système de justice, doublé d'un système armé, que le roi avait peu à peu limité et réduit les jeux complexes des pouvoirs féodaux. »

Pour Foucault, durant le moyen âge la pratique judiciaire avait servi de multiplicateur des pouvoirs des Rois, mais à partir du XVIème siècle c'est l'inverse qui se produira. Le droit servira de soustracteur des pouvoirs des Rois. La raison de la centralité de loi résidait dans l'idée que cette dernière était faite pour protéger les plus faibles contre l'injustice des plus forts.

En fait, on assiste en Europe à un renforcement des pouvoirs de l'État entre le XVème et le XVIIIème siècle. Ce renforcement s'explique par la nécessité d'intervention étatique pour gérer, aussi bien sur le plan économique que sécuritaire, trois phénomènes majeurs : l'urbanisation, la famine et les épidémies. Et c'est à partir de là que le paradigme du pouvoir politique classique était renversé en ce sens que le souverain et l'État n'ont plus le droit et le pouvoir de faire mourir et de laisser vivre les individus, mais le pouvoir de faire vivre et de rejeter dans la mort. L'État moderne intervient en principe pour gérer la vie des gens, leur corps (machine productrice/ espèce vivante) et leur bien-être, ce qui rend naturellement son droit de prélever la vie de plus en plus inacceptable.

Edgar Morin explique la naissance de l'Etat en France comme étant le fruit de la surimposition d'une culture, notamment francienne sur les autres cultures pour construire la France. « *"La nation allemande s'est faite en unifiant des territoires germaniques. L'Italie s'est faite en rassemblant des populations qui, pour la plupart, se sentaient italiennes. La France s'est faite, à partir des rois capétiens, en francisant des populations non franciennes : le francien était le dialecte d'oïl de l'Île de France et de l'Orléanais qui, en s'imposant et se surimposant sur les multiples dialectes d'oïl et d'oc, est devenu le français. C'est dire que la France s'est constituée par francisation de peuples et d'ethnies extrêmement divers. Le multiséculaire processus de francisation ne s'est pas effectué seulement en douceur, mais il ne s'est pas effectué seulement par la force. Il y a eu brassages et intégration dans la grande nation, sans que se perdent toutefois des identités devenues provinciales [...] La culture française est très forte. C'est une culture de villes, et qui comporte un système éducatif généralisé et puissant. C'est une culture publique et civique de caractère laïque, et c'est cette laïcité qui seule est capable*

d'intégrer politiquement et intellectuellement, donc alors d'accepter et d'accueillir les diversités ethniques. « C'est la culture laïque qui constitue à la fois un des caractères les plus originaux de la France et la condition sine qua non de l'intégration de l'étranger ». [...] J'en témoigne : fils d'immigré, c'est à l'école et à travers l'histoire de France que s'est effectué en moi un processus d'identification mentale. Je me suis identifié à la personne France, j'ai souffert de ses souffrances historiques, j'ai joui de ses victoires, j'ai adoré ses héros, j'ai assimilé cette substance qui me permettait d'être en elle, à elle, parce qu'elle intégrait à soi non seulement ce qui est divers et étranger, mais ce qui est universel. Dans ce sens, le « nos ancêtres les Gaulois » que l'on a fait énoncer aux petits Africains ne doit pas être vu seulement dans sa stupidité. Ces Gaulois mythiques sont des hommes libres qui résistent à l'invasion romaine, mais qui acceptent la culturisation dans un Empire devenu universaliste après l'édit de Caracalla. Dans la francisation, les enfants reçoivent de bons ancêtres, qui leur parlent de liberté et d'intégration, c'est-à-dire de leur devenir de citoyens français [...] 75 Des nations à la Nation. Apprendre et conceptualiser L'originalité française demeurera, puisque, répétons-le l'histoire de France se confond avec l'histoire de la francisation. ”

Rappelons-nous qu'avant le XVI^e siècle le concept de l'État n'avait aucune signification précise dans le langage politique. On utilisait plutôt des notions comme la république, la couronne, l'empire, le règne pour désigner un État. Lorsque l'État fut introduit dans le lexique politique au XVI^e siècle, il désignait vaguement le rang social comme l'indique son synonyme latin Status. Et c'est à partir du XVII^e siècle que sa signification évoluera pour désigner cette forme impersonnelle et souveraine d'organisation de la collectivité politique.

Charles Tilly nous propose une analyse historique et comparative de la formation de l'État moderne en Europe qui s'étend sur 1000 ans, de 990 à 1990. Pour ce faire, il commence par comparer les organisations criminelles, pour la plupart basée sur le « racket », une sorte de rançonnage, des populations sous leur « contrôle » en échange d'une protection, et le système de formation des États, par l'emploi de la force contre tout concurrent interne et externe. L'accumulation et la centralisation des moyens de coercition et de guerre, associée avec l'accumulation du capital par le prélèvement fiscal, constituent l'élément explicatif essentiel de la genèse de l'État en Europe. Il s'ensuit que : « *La poursuite de la guerre par les détenteurs du pouvoir les a entraînés, bon gré ou mal gré, afin de pouvoir faire la guerre, à prélever des ressources sur les populations qu'ils dirigeaient et à encourager l'accumulation du capital chez ceux qui pouvaient les aider à emprunter et à acheter. L'interaction de la guerre, du prélèvement de ressources et de l'accumulation du capital a influé sur la construction de l'État européen. Les détenteurs du pouvoir ne se sont pas livrés à ces trois activités capitales avec l'intention de créer des États-nations - des organisations politiques étendues, autonomes, différencierées et centralisées. La plupart du temps, ils n'avaient pas non plus prévu que la guerre, le prélèvement de ressources et l'accumulation du capital feraient émerger des États-nations.*

En fait, les individus qui contrôlaient les États européens et les États en construction faisaient la guerre afin de freiner ou de dominer leurs concurrents et de profiter des avantages du pouvoir sur un territoire aux frontières sûrement établies ou encore plus étendues. Pour accroître l'efficacité de la guerre, ils ont essayé de trouver plus de capital. A court terme, ils pouvaient acquérir ce capital par la conquête,

en vendant leurs avoirs ou bien en contraignant ou en dépossédant ceux qui accumulaient du capital. Sur le long terme, cette quête les a inévitablement amenés à établir une relation régulière avec des capitalistes susceptibles de leur apporter des crédits. Ils ont dû aussi imposer une forme de taxation régulière des personnes et des activités à l'intérieur des territoires sur lesquels ils exerçaient leur autorité. Au cours de ce processus, ceux qui ont édifié les États ont développé un intérêt durable pour l'organisation de l'accumulation du capital. Les différences dans la difficulté pour collecter les impôts, dans les coûts des forces armées utilisées, dans l'importance des guerres à mener pour repousser les concurrents, expliquent les principales variations dans la forme des États européens. Mais tout a commencé, pour les détenteurs de pouvoir, par la tentative de monopoliser les moyens de contrainte à l'intérieur d'un territoire délimité ».

Hans Kelsen propose une définition foncièrement différente de l'Etat, puisque ce dernier demeure avant tout, et contrairement à la perception sociologique de Max weber, un ordre de contrainte réglant la conduite des hommes dans une société donnée. Cela fait de lui un ordre juridique centralisé. De ce fait, la distinction de l'Etat et du droit n'a plus aucun sens. L'Etat ne peut dans cette perspective qu'être un Etat de droit. Cela signifie que l'Etat est un ordre de contrainte relativement centralisé qui compte certaines garanties institutionnelles spécifiques pour assurer la légalité des actes d'application du droit et la liberté individuelle des sujets soumis au droit. Hans Kelsen formule ce postulat comme suit « *L'État est donc un ordre juridique, mais tout ordre juridique n'est pas un État. Il ne le devient qu'au moment où il établit certains organes spécialisés pour la création et l'application des normes qui le constituent. Il faut par conséquent qu'il ait atteint un certain degré de centralisation*. De

cette manière l'Etat devient « *un ordre juridique d'une espèce particulière... toute son activité se présente nécessairement sous la forme d'actes juridiques, d'actes créant ou appliquant des normes juridiques* ».

Selon la théorie pure de droit de Hans Kelsen, les actes de l'Etat, en tant que personne de droit, ne peuvent être que des actes humains qui sont attribués à l'Etat, personne morale. Autrement dit, ils sont des actes qui reviennent à cette institution supposée constituée la personnification de l'ordre juridique. Du coup, le dualisme de l'Etat et du droit ne repose sur aucune connaissance scientifique, mais une simple hypothèse ayant une fonction essentiellement politique. Kelsen estime que « *En tant qu'organisation politique, l'État est un ordre juridique. Mais tout ordre juridique n'est pas un État ; ni l'ordre juridique pré-étatique des sociétés primitives, ni l'ordre juridique international, supra-étatique ou inter étatique ne représente un État. Pour être un Etat, il faut que l'ordre juridique ait le caractère d'une organisation au sens le plus étroit et le plus spécifique de ce mot, c'est-à-dire qu'il institue pour la création et l'application des normes qui le constituent des organes spécialisés ; il faut qu'il présente un certain degré de centralisation. L'État est un ordre juridique relativement centralisé (...) Le problème de la qualité de personne juridique de l'État [est celui de] sa qualité de sujet agissant et de sujet d'obligations et de droits (...) »* »

Ainsi, l'identification de l'Etat au droit permet de concevoir « *...le droit comme une technique d'organisation du pouvoir dans lequel une autorité supérieure délègue des compétences à des autorités subordonnées tout en leur donnant des directives relatives au contenu des décisions qu'elles doivent prendre* » . Vu de cet angle « *l'Etat n'est*

pas autre chose que le nom que l'on donne au pouvoir politique lorsqu'il s'exerce dans une certaine forme, la forme juridique ».

Michel Troper reprend cette approche juridique de l'Etat en supposant que l'Etat de droit est un type particulier d'organisation du pouvoir politique dans lequel existe une hiérarchie des normes.

Cette perception de l'Etat permet ainsi de rompre avec le débat classique autour de la question du rapport de l'Etat au droit, puisque l'un est l'autre n'est qu'une seule chose, et que la limitation de l'Etat par le droit n'est pas fondée. Dans cette perspective, l'Etat n'est qu'un pouvoir organisé, et le droit n'est qu'une technique parmi d'autre d'exercice du pouvoir politique, c'est à dire de l'Etat.

A cette enseigne, Il faut noter que l'Etat n'est plus considéré comme une institution monolithique doté d'une conscience singulière de lui-même et de son monde, mais comme une méga institution qui comprend des ensembles hétérogènes, perméables et parfois partiellement incohérents d'organisations et d'arrangements. L'État est multiple dans ces aspects et dimensions. Il renvoie à cette *mégainstitution* polycentrique et polyvalente qui domine, traverse et pénètre l'ensemble de l'espace social et territorial qui lui est soumis. Il peut adopter des positions contradictoires, comme lorsqu'il essaie de défendre l'émancipation de la femme toute en maintenant un enseignement conservateur et religieux qui refuse à celle-ci toute égalité avec l'homme et toute possibilité de disposer de son corps ; ou lorsqu'il cherche à adopter des politiques qui visent à réduire les émissions de Gases à effet de serre toute en encourageant des industries et des agricultures très énergivores et polluantes.

§2. Les fluctuations de l'Etat moderne

Rappelons-nous qu'avant le XVIème siècle le concept de l'État n'avait aucune signification précise dans le langage politique. On utilisait plutôt des notions comme la république, la couronne, l'empire, le règne pour désigner un État. Lorsque l'État fut introduit dans le lexique politique au XVIème siècle, il désignait vaguement le rang social comme l'indique son synonyme latin *Status*. Et c'est à partir du XVIIème siècle que sa signification évoluera pour designer cette forme impersonnelle et souveraine d'organisation de la collectivité politique.

Il faut reconnaître que la genèse l'État nation en Europe n'explique pas comment cet État qui au départ un État situé en occident s'est universalisé pour devenir l'État, comme s'il était la seule forme d'organisation politique du pouvoir dans le monde moderne.

Durant les deux derniers siècles, l'État s'est donc diffusée à partir l'Europe à l'ensemble de la planète en plusieurs phases successives. Il s'est imposé d'abord au début du XIXème siècle en Amérique Latine, puis en Europe avec l'éclatement des grands empires (ottoman, russe, austro-hongrois).

Dans la même période, il s'est exporté au Japon, en Chine et en Turquie, comme aboutissement logique de l'occidentalisation de l'économie internationale.

Enfin, le processus de décolonisation après la Seconde Guerre mondiale va amener les mouvements d'indépendance nationaux à choisir le modèle d'organisation politique occidental, soit par mimétisme lié à l'imitation de la rationalité bureaucratique occidentale soit par pragmatisme politique qui implique la récupération d'un modèle d'organisation politique moderne et efficace déjà en place.

Toutefois, l'importation de l'État par les pays du tiers monde s'est accompagnée par une importation massive des procès et des institutions

liées aux fonctions de représentation et de fonctionnement de l'État lui-même (partis politiques, constitution, parlement, administration, Droit...). Cela avait pour corolaire l'acclimation de l'État et ses instances avec la nature et les valeurs des sociétés d'accueil. Le résultat fut que l'État occidental, grâce à son élasticité institutionnelle et ses prétentions universalistes, avait pu s'implanter dans tous les pays et s'adapter avec toutes les cultures et les civilisations. Or c'est justement cette inadéquation (extranéité) entre la forme de l'État et les valeurs sociétales qui a été la source des tensions et de la fragilité des constructions étatiques en zones extra-occidentales. Les acteurs sociaux refusent souvent de donner une quelconque légitimité aux institutions politiques et au jeu politique ce qui entraîne une contestation permanente de l'ordre institutionnel établie qui à son tour se répercute négativement sur la stabilité politique de ces pays.

Et si les États nations occidentaux avaient pu naître et évoluer en l'absence d'un modèle contraignant, les États du tiers monde, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, sont nés d'une manière forcée à cause notamment de la mondialisation de l'économie capitaliste et du colonialisme, qui avaient obligés les sociétés non occidentales à se doter dans les plus brefs délais de structures Étatisques nationales pour faire leur entrée dans la scène internationale. En ce faisant elles ont été amenées à subir un long processus de déstructuration sociale qui avait entraîné l'effondrement des structures politiques traditionnelles sans pour autant que cela ne favorise l'implantation et l'enracinement des structures et des rôles politiques modernes. La déstructuration de la tribu, des zaouïas, des chefferies traditionnelles, de la famille et des clans, qui jouaient un rôle primordial dans la socialisation politique des individus n'a pas été palliée par le renforcement des structures de socialisation politique moderne comme, les partis politiques, les médias, l'école, l'entreprise...etc. le résultat était

l'édification des États sans support sociologique et économique de sa stabilité.

En définitive, les États nations modernes se situent nécessairement aux intersections entre les ordres sociopolitiques nationaux et les relations transnationales au sein desquelles ils doivent lutter pour survivre et obtenir des avantages par rapport aux autres États.

Exercice de TD N° 8

Décrivez brièvement comment l'Etat nation moderne est né et comment il s'est universalisé ?

Décrivez brièvement, en vous appuyant sur une introduction et un plan en deux parties, les différentes méthodes de la science politique contemporaine.

Chapitre 3. Le pouvoir comme objet de la science politique

Le concept du pouvoir occupe une place importante dans la science politique, au point que certains l'on qualifié de science du pouvoir. Et comme le pouvoir n'a aucune substance physique propre à lui dans la nature, sa définition ne peut alors toucher que ses manifestations sociales logiquement observables. En d'autres termes, aucune définition substantialiste ne peut rendre compte scientifiquement de ce phénomène. La raison est qu'il n'est pas une chose mais une situation qui prend naissance et forme dans les relations des hommes. De ce fait, on peut avancer avec Max weber qu'il est « ***toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance.*** ». On peut aussi suggérer avec Robert Dahl que le pouvoir est une relation interindividuelle

asymétrique entre des individus qui présentent une inégalité de ressources ou de capacités : "*le pouvoir d'une personne A sur une personne B, c'est la capacité de A d'obtenir que B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A*".

En fait, il serait faux de réduire le pouvoir en son aspect négatif, c'est à dire comme un système de règles et de principes prohibitifs, qui tend à limiter la liberté des individus et des groupes, ou comme mécanisme oppressant.

Il serait également abusif de considérer le pouvoir comme l'apanage de l'Etat et de ses institutions répressives. Il est partout et traverse toute la société de haut en bas et peut prendre une multitude de formes et de manifestations si l'on admet la proposition de Michel Foucault selon laquelle, le pouvoir ne s'exerce pas uniquement par la violence ou la prohibition, ou même par l'obligation faite à ceux qui ne le possèdent pas, « ... *il les investit, passe par eux et à travers eux, il prend appui sur eux.* »

Sur le plan constitutionnel cette assertion trouve sa justification dans le fait que les limites au pouvoir que les constitutions imposent à ceux qui gouvernent comme à ceux qui sont gouvernés au lieu de les priver de leur liberté d'action créent de nouvelles perspectives et opportunité de coopération entre eux et de là de nouvelles libertés.

Le pouvoir, selon Norbert Elias, « *n'est pas une amulette que l'un possède et l'autre non* », mais « *une particularité structurelle des relations humaines de toutes les relations humaines* ».

Cette manière de voir implique que les phénomènes de domination occupent une place importante dans les rapports humains. Il s'ensuit que la société n'est pas nécessairement une entité intégrée, elle n'est ni homogène, ni harmonieuse. Cette approche du pouvoir permet de vérifier

les rapports et les clivages entre les différents groupes sociaux dans plusieurs contextes sociopolitiques (groupes au pouvoir, groupes marginaux, groupes prétendants ...). Pour N. Elias, la pacification des rapports sociaux passe d'abord par l'individuation du pouvoir social, c'est-à-dire par l'inculcation aux individus d'intérioriser les différentes contraintes légales, qui prend la forme de l'autocontrôle de leurs pulsions sexuelles, alimentaires, belliqueuses et de leurs passions. Au point où le corps des individus se transforme lui-même en un outil de contrôle politique pour le bien-être et la survie de toute la société. Du coup, l'éducation et le contrôle de soi ainsi que l'intériorisation de la discipline sociale constituent la source même de tout pouvoir politique. Ce dernier devient en quelque sorte le pouvoir sur le corps des individus. La disciplines des corps est, de ce fait là, à l'origine du processus de la pacification des meurs sociales.

Le mot pouvoir est souvent utilisé comme pour se référer à un objet isolé dans un état statique et immuable. Or, le pouvoir exprime une relation entre deux ou plusieurs hommes, ou peut-être même entre des hommes et des objets naturels, il est plutôt une caractéristique des relations entre les individus. Du coup, Il renvoie à des situations extrêmement changeantes, au point même où il est devenu imprécis. Elias préfère employer à sa place les termes « potentiel de puissance » ou « potentiel de puissance relative ». De ce fait, le pouvoir est avant tout une relation et non une possession. Il est continuellement changeant selon le changement de l'équilibre des rapports des acteurs sociaux dans la durée.

Autrement dit, le pouvoir ne se possède pas, mais il s'exerce par une quantité de stratégies et de techniques qui ne sont pas toutes monopolisées par l'Etat. De ce fait, il est judicieux de voir qu'est ce qui rend le pouvoir

politique si spécifique par rapport aux autres formes du pouvoir.

Le pouvoir se distingue de l'autorité en ce sens que cette dernière repose sur la persuasion et l'acceptation de ceux qui le subissent, alors que le pouvoir est exercé par des pressions sociales intenses qui peuvent aller de la simple manipulation à la coercition.

Hanna Arendt avance une autre conception du pouvoir politique qui se démarque fondamentalement par rapport à la majorité des philosophes politiques. Pour elle, définir le pouvoir comme un rapport de domination de l'homme sur l'homme serait une erreur de jugement sur la nature intrinsèque de la politique. Car, cela suppose que la violence serait au cœur même de toute forme de pouvoir de la politique. Or, bien que pouvoir et violence soient souvent associées et ont des manifestations communes, cette dernière n'est en réalité qu'un des instruments que le pouvoir utilise pour s'assoir. Ainsi, penser le pouvoir en termes de commandements et d'obéissance, ne se justifie que devant en est une des manifestations caractéristiques, c'est à dire le pouvoir du gouvernement. Comme si la violence constitue la condition indispensable du pouvoir. De cette manière, on peut dire que l'assimilation courante du pouvoir et de la violence vient du fait que le gouvernement est lui-même défini par la domination de l'homme sur l'homme par la violence.

Hanna Arendt souligne qu'historiquement, il n'y a jamais eu de gouvernement qui soit exclusivement fondé sur l'emploi de la violence. Cela dit, le pouvoir constitue l'élément essentiel de toute forme de gouvernement, puisque ce dernier n'est en définitive qu'un pouvoir organisé et institutionnalisé.

Cette conception *arendtienne* suppose que le pouvoir peut être toujours

détruit par la violence et que si cette dernière ne peut en constituer la source, bien qu'elle le serve, car le règne de la pure violence ne peut s'établir qu'à partir du moment où le pouvoir commence à se perdre. En fait, « ***le pouvoir et la violence s'opposent par leur nature même ; lorsque l'un des deux prédomine, l'autre est éliminé.*** » Cela implique que la violence peut détruire le pouvoir, mais elle est parfaitement incapable de le créer.

Dans cette perspective, Hanna Arendt conclut qu'il faut exclure cette confusion entre le pouvoir et la violence ou la domination qui est nait sur la base d'un préjugé plutôt que d'une réalité expérimentée. Du coup, ce qui est central dans la politique n'est ni le pouvoir ni la domination, mais l'autorité qui semble disparaître avec les désastres de la violence des mouvements totalitaires et des guerres qu'ils ont causés. Il s'ensuit que la question de l'autorité revêt une importance cruciale en politique puisqu'elle repose sur deux caractéristiques essentielles qui la différencient du pouvoir à savoir : l'obéissance et la non-violence. « ***Puisque l'autorité requiert toujours l'obéissance, on la prend souvent pour une forme de pouvoir ou de violence. Pourtant l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué. L'autorité, d'autre part, est incompatible avec la persuasion qui présuppose l'égalité et opère par un processus d'argumentation. Là où on a recours à des arguments, l'autorité est laissée de côté. Face à l'ordre égalitaire de la persuasion, se tient l'ordre autoritaire, qui est toujours hiérarchique. S'il faut vraiment définir l'autorité, alors ce doit être en l'opposant à la fois à la contrainte par force et à la persuasion par arguments. (La relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit ne repose ni sur une raison commune ni sur le pouvoir de celui qui commande ; ce qu'ils ont en commun, c'est la hiérarchie elle-***

même, dont chacun reconnaît la justesse et la légitimité, et où tous deux ont d'avance leur place fixée. »

1. La spécificité du pouvoir politique

De tous les pouvoirs sociaux, le pouvoir politique se distingue par sa territorialisation, c'est à dire par le fait qu'il s'exerce à l'intérieur d'un territoire géographiquement déterminé par l'application et la menace d'une contrainte physique (violence) de la part de cette organisation qui monopolise la violence légitime qu'on dénomme communément l'Etat. Autrement dit, le pouvoir politique se définit par l'exercice et le monopole dévolus à l'Etat et à ses institutions de la violence légitime sur un territoire donné, c'est-à-dire, de cette violence jugée par la population comme indispensable pour le bon fonctionnement de toute la société. A ce titre, ***le pouvoir politique implique toute forme de pouvoir émanant de l'Etat ou de ses institutions qui vise à commander et orienter une population donnée sur un territoire donné dans le but de répartir autoritairement les ressources matérielles et symboliques ayant une valeur au sein d'une société.*** En fait, le qualificatif politique du pouvoir, renvoie directement à son caractère étatique et public. C'est-à-dire à son émanation de l'Etat et de ses institutions.

Dans ce cadre, il faut noter que le pouvoir politique désigne en général soit la capacité d'agir, ou le droit d'agir de l'Etat, sur la collectivité nationale en vue d'obtenir d'elle un comportement ou une action qui serait difficile ou impossible à obtenir autrement. L'Etat, ayant la capacité matérielle, technique et humaine pour faire exécuter ses décisions, agit autoritairement sur le comportement des individus et des groupes. On parle alors d'un pouvoir d'agir de l'Etat qui est latent. Mais, il se peut que l'Etat agisse sur les individus et les groupes, justement parce que le Droit (la

constitution, les lois..) le lui permettent. On parle alors d'un pouvoir et d'une contrainte politique légitime.

A l'origine, c'est Max weber qui a pu nous fournir la définition la plus pertinente du pouvoir, quand il a développé ses deux principaux concepts de *Macht* (puissance de coercition) et *Herrschaft* (pouvoir comme autorité). où il identifie le pouvoir comme la capacité d'un acteur (individu, institution, groupe, partis politique, famille...), dans un rapport social, de modifier le comportement d'un autre, par la pression, la force ou par d'autres formes de domination non coercitives. L'autorité, selon weber implique nécessairement le « *pouvoir de commander et le devoir d'obéir* ».

Généralement, le pouvoir politique est cette capacité, dont dispose l'Etat d'agir autoritairement sur les comportements et la vie des citoyens dans le cadre du territoire national. On est là en présence d'une autorité et d'une contrainte institutionnalisées et manifeste, c'est à dire organisées au sein d'un certain nombre d'institutions et régulées par d'innombrables de normes et de lois obligatoires. La nature même de tout pouvoir politique est d'obtenir la soumission des membres de la société sous menace de contraintes physiques.

Le pouvoir politique n'est alors qu'une des multiples facettes que peut revêtir le pouvoir : pouvoir religieux, pouvoir économique, scientifique... De plus, le pouvoir n'est pas nécessairement concentré dans l'Etat et ses institutions, en ce sens que d'autres institutions sociales peuvent elles aussi le produire et l'exercer comme les partis politiques, la famille, les syndicats, l'école, les zaouïas, les organisations de la société civile...

Force est de constater que les États modernes prétendent exercer leur souveraineté exclusive sur l'ensemble de la société, c'est-à-dire le pouvoir

édicter des règles pour tous les domaines de la société. Toutefois, cette prétention, ne s'est jamais pleinement réalisée. Les champs existants dans un État reflètent toujours les luttes historiques et en cours entre les champs étatiques et les champs non étatiques.

2. Les modalités de l'exercice du pouvoir

Michel Foucault estime que le pouvoir ne se possède pas par les individus, mais il s'exerce. De là, la vraie question n'est pas de savoir qu'est-ce que le pouvoir, mais comment il s'exerce par ceux qui le détiennent, par quels mécanismes il s'exerce, et quels sont ses lieux d'exercice (tactiques, techniques, stratégies, règles, enjeux, objectifs...) ; (la prison, les asiles psychiatriques, les écoles, les ateliers, l'armée, la famille...)

Il faut noter que si le phénomène du pouvoir est universel et naturel ses modalités d'exercice ont fluctué durant l'histoire. Mais, depuis le milieu des années cinquante on a commencé à voir naître l'Etat providence en occident et avec lui une nouvelle forme de pouvoir politique. On est donc passé selon Michel Foucault, d'un pouvoir qui « *fait mourir ou laisse vivre* » à un système qui « *fait vivre ou laisse mourir* ».

Généralement, le pouvoir politique peut prendre plusieurs formes lors de son exercice.

a. Distinction selon le nombre de ceux qui exercent le pouvoir

On peut dès lors distinguer trois formes principales selon le nombre de ceux qui l'exercent :

- ***Le pouvoir d'un seul*** ; (Roi, despote, président, consul, chancelier,) qui exerce à lui seul tous les pouvoirs politiques. On parle alors d'un pouvoir autocratique. Ce type de pouvoir peut dériver vers un pouvoir

personnifié et personnalisée dans la personne même de l'autocrate. En d'autres termes, l'autocrate incarne physiquement le pouvoir politique lui-même et concentre entre ses mains l'essentiel de ses attributs.

- ***Le pouvoir d'une minorité.*** (Oligarchie, aristocratie, technocratie, ploutocratie, gérontocratie,...) dans ce cas, le pouvoir politique est exercé par une minorité ou par une élite restreinte qui demeure étrangère par rapport aux restes de la population. Dans ce cas le pouvoir politique circule uniquement à l'intérieur du cercle du pouvoir détenu par la minorité. Il se transmet soit, par hérédité, soit par, cooptation, soit par tirage au sort, soit même par la désignation. L'objectif de ce type de pouvoir est de rester toujours à l'intérieur du groupe minoritaire qui gouverne.
- ***Le pouvoir de la multitude,*** (Démocratie). Ce type de pouvoir politique s'exerce par la foule, ou la masse des citoyens indépendamment de leurs origines, classes, richesses, religion. Ce type d'exercice du pouvoir se base essentiellement sur le facteur nombre et sur la majorité numérique pour prendre les décisions qui s'imposent à toute la société. Cette forme d'exercice du pouvoir politique semble être la moins personnalisé puisque le choix des détenteurs du pouvoir n'obéit à aucun critère sélectif particulier. De plus ce type de pouvoir se prête le plus pour le processus à l'institutionnalisation étant donné que la ou les personnes détentrices du pouvoir ne peuvent prétendre s'assimiler à leur poste ou le détenir en dehors des règles fixées par la majorité des citoyens.

b. Distinction selon la légitimité du pouvoir

On peut aussi distinguer d'autres formes d'exercice du pouvoir, selon son caractère dissuasif et son acceptation (légitimité) de la part de ceux

qui le subissent. Dans ce cas, trois formes de légitimité du pouvoir peuvent être évoquées :

- ***La légitimité rationnelle***, qui repose sur la croyance de tous les citoyens en la légalité (la conformité au Droit) des décisions et des ordres dictés par ses détenteurs. Dans ce cas, on parle d'un pouvoir institutionnalisé et légale, c'est à dire qui s'exerce en vertu de sa conformité avec les lois et les normes des institutions politiques. Les détenteurs du pouvoir n'ont dans ce cas aucun rapport avec le lieu du pouvoir. Le lieu du pouvoir politique se trouve dans les institutions et non dans les personnes qui l'exercent.
- ***La légitimité traditionnelle*** : qui repose sur la soumission des sujets à la sainteté et aux traditions sociologique et religieuses qui font de lui une chose sacrée et mystique qui inspire la peur et le respect de la part de ceux qui le subissent. L'obéissance des sujets à ceux qui détiennent le pouvoir est dictée par des règles sacrées transmises de génération en génération. Celui qui détient le pouvoir n'est pas un supérieur de ceux qui obéissent mais simplement un seigneur dont le pouvoir est personnel, et qui est entouré de serviteurs et de sujets.
- ***La légitimité charismatique*** : qui se base sur la soumission totale quasi sacrée au chef charismatique dont les vertus, la valeur, l'héroïsme et le courage dépasse ceux de ses semblables. L'obéissance des citoyens est garantie grâce aux qualités personnelles du chef et non à un quelconque ordre légal ou institutionnel. Le chef charismatique constitue de ce fait le lieu même du pouvoir politique. Il communique ses ordres et ses décisions à son peuple en dehors des institutions politiques, puisque ces dernières ne peuvent prétendre à aucune légitimité en dehors de sa personne. Ce type de pouvoir est

souvent un pouvoir personnifié et personnalisé dans et par la personne du chef. Il peut dévier vers un type de pouvoir autocratique, despote, ou même totalitaire.

De toute manière, l'exercice du pouvoir politique ne peut reposer uniquement sur la violence, il requiert inexorablement un minimum de légitimité de ceux qui l'exercent.

c. Les sources du pouvoir politique

De manière générale, les détenteurs du pouvoir politique se distinguent de leur semblable par une qualité ou par un certain nombre de qualités personnelles qui les valorisent aux yeux de la communauté. Parmi ces qualités qui confèrent à certains de devenir chefs et détenteurs du pouvoir politique on peut citer :

1. **La descendance d'une famille de rois, saints, notables,...** L'hérédité joue alors un rôle déterminant dans l'accession de l'individu au pouvoir en ce sens que l'appartenance au clan ou à la famille qui règne suffit à elle seule pour devenir un chef détenteur du pouvoir ou pour faire partie du cercle de ceux qui gouvernent. La descendance comme critère d'accession au pouvoir est pratiquée dans les régimes politiques, oligarchiques, aristocratiques, monarchiques...
2. **La richesse** ; souvent les chefs politiques font partie des familles les plus riches dans la société. La richesse permet à ceux qui la détiennent d'influencer directement le comportement des autres, en ce sens qu'elle permet de récompenser la soumission et l'obéissance des autres. On appelle ce type de pouvoir qui est basé sur la richesse la Ploutocratie.
3. **Le savoir**, et la bonne parole ont eu souvent un impact décisif sur les

comportements des hommes. Et comme le savoir et la parole sont inégalement répartis dans les sociétés, ceux qui les détiennent arrivent parfois à se frayer un chemin vers le pouvoir politique pour devenir des chefs ou simplement pour faire partie des cercles rapprochés du pouvoir politique. Le pouvoir des savants et des érudits est appelé technocratie. Le savoir et la parole deviennent alors le fondement même de la légitimité politique.

4. **Le charisme**, c'est à dire l'ensemble des qualités personnelles exceptionnelles du chef politique, courage, héroïsme, sagesse, générosité, paternalisme, meneur de conduite... qui constituent le fondement de la légitimité et du pouvoir politique du chef. On obéit au chef, non pas à cause du pouvoir de contrainte dont il dispose, mais parce qu'il bénéficie d'une acceptation préalable des sujets qui croient en lui et en ses qualités exceptionnelles au point de devenir docile. L'obéissance au chef charismatique constitue un signe de reconnaissance et de confiance que les sujets manifestent à son égard. Le chef devient alors le centre du pouvoir politique, et il est entouré de plusieurs cercles de serviteurs de confiance qui n'ont aucune légitimité politique propre en dehors de celle que le chef leur procure. Le charisme n'est pas une situation politique statique et stable, car il est attaché à la personne du chef lui-même. Une fois ce lien disparu, son charisme est alors amené à changer de caractère, soit en se rationalisant en se basant sur des institutions durables, soit en se *traditionalisant* en se basant sur l'histoire exceptionnelle de l'ex-chef qui devient un critère de sélection des chefs politiques à venir.
5. **La tradition**, le chef détenteur du pouvoir politique et l'étendue de ses pouvoirs sont alors fixés selon des règles anciennes transmises de génération en générations. Le chef politique n'est pas un supérieur

hiérarchique de ses sujets. Il est un saint auquel la tradition et les règles sacrées (religion) confère le statut de chef en vue d'appliquer le pouvoir des divinités, ou de forces extranaturelles. Le chef traditionnel devient ainsi le gardien de la tradition et de la parole des divinités et des forces protectrices de la communauté. Les sujets en obéissant à leur chef ne font qu'obéir à un ordre divin ou surnaturel protecteur en quoi ils croient.

6. **Le hasard**, beaucoup de chef politique ont accéder au pouvoir non pas grâce leur charisme, talent, ou appartenance sociale, mais grâce a un pur concours de circonstances qui avait facilité leur accès au pouvoir. Le hasard peut jouer en faveur d'un chef politique en cas de décès, maladie, déchéance, élimination, abdication, tirage au sort, coup d'Etat... d'un prétendant favori au pouvoir. (Bachar al Assad, Staline, poutine, abdication du Roi Edward VIII en 1936 en faveur de son frère Georges VI, Napoléon, Mandela, ...).
7. **Le réseau politique**, la place que peut occuper un individu ou un groupe d'individus dans Les réseaux politiques influents, c'est à dire dans ces structures spécifiques de relations (la communication, le soutien, l'influence, le commandement et le contrôle, l'auto- organisation, la persuasion, la coalition, les flux commerciaux, la solidarité,...) entre les acteurs-individuels, collectifs, privés, publics ... peut déterminer largement leur chance d'accéder au pouvoir politique. Autrement dit, la place qu'occuperait un acteur dans un ou plusieurs réseaux politiques élitiste et influent peut être révélatrice de ses chances et de ses capacités de devenir un chef politique.

Exercice de TD N° 9

Décrivez brièvement, en vous appuyant sur une introduction et sur un plan en deux parties, la spécificité du pouvoir politique et ses modalités d'exercice

Chapitre 4. Typologie des régimes politiques contemporains

§1 typologie classique des régimes politiques

Déjà dans l'antiquité Aristote considère qu'un État se définit par rapport à sa constitution (*politéia*), c'est-à-dire par rapport à l'ordre selon lequel sont distribuées et réglées les différentes fonctions politiques. Cet ordre diffère selon que l'on est devant une assemblée du peuple, un conseil restreint ou devant un seul individu ; et selon le but poursuivi : intérêt collectif ou intérêts particuliers de quelques-uns.

« Le gouvernement et la constitution étant choses identiques, et le gouvernement étant le maître suprême de la cité, il faut absolument que ce maître soit, ou un seul individu, ou une minorité, ou enfin la masse des citoyens. Quand le maître unique, ou la minorité, ou la majorité gouvernent dans l'intérêt général, la constitution est nécessairement pure ; quand ils gouvernent dans leur propre intérêt, soit dans l'intérêt d'un seul, soit dans l'intérêt de la minorité, soit dans l'intérêt de la foule, la constitution est déviée de son but, puisque de deux choses l'une : ou les membres de l'association ne sont pas vraiment citoyens ; ou s'ils le sont, ils doivent avoir leur part de l'avantage commun ».

Dans son œuvre Discours sur la première décade de Tite-Live Machiavel expose sa typologie de la manière suivante :

« Le hasard seul a fait naître parmi les hommes cette variété de gouvernements ; car, Au commencement du monde, les habitants de la

terre étaient en petit nombre... la population s'étant accrue, ils se réunirent ; et, afin de se mieux défendre, ils commencèrent à distinguer celui qui parmi eux était le plus robuste ; ils en firent comme leur chef et lui obéirent. [...]Alors, quand il fut question d'élire un chef, on cessa d'aller à la recherche du plus courageux, on choisit le plus sage, et surtout le plus juste ; mais, le prince venant ensuite à régner par droit de succession et non par le suffrage du peuple, les héritiers dégénérèrent bientôt de leurs ancêtres ; Vivant dans le luxe, le prince commença dès lors à exciter la haine ; la haine l'environna de terreur ; mais, passant promptement de la crainte à l'offense, la tyrannie ne tarda pas à naître. Telles furent les causes de la chute des princes ; alors s'ou dirent contre eux les complots mais où l'on vit entrer surtout ceux qui surpassaient les autres en générosité, en grandeur d'âme, en richesse, en naissance, et qui ne pouvaient supporter la vie criminelle d'un tel prince. La multitude s'armait contre le souverain, et après son châtiment elle leur obéissait comme à ses libérateurs. Ces derniers, haïssant jusqu'au nom du prince, organisaient entre eux un gouvernement et ...ils conformaient leur conduite aux lois qu'ils avaient données : préférant le bien public à leur propre avantage, ils gouvernaient avec justice et veillaient avec le même soin à la conservation des intérêts communs et particuliers. Lorsque le pouvoir passa dans les mains de leurs fils, comme ces derniers ignoraient les caprices de la fortune, et que le malheur ne les avait point éprouvés, ils ne voulurent point se contenter de l'égalité civile ; mais, se livrant à l'avarice et à l'ambition, arrachant les femmes à leurs maris, ils changèrent le gouvernement, qui jusqu'alors avait été aristocratique, en une oligarchie qui ne respecta plus aucun des droits des citoyens. Ils éprouvèrent bientôt le même sort que le tyran : la multitude, fatiguée de

leur domination, se fit l'instrument de quiconque voulait la venger de ses oppresseurs, et il ne tarda pas à s'élever un homme qui, avec l'appui du peuple, parvint à les renverser. On se tourna vers l'état populaire, et on l'organisa de manière que ni le petit nombre des grands, ni le prince, n'y obtinrent aucune autorité ... de sorte que, tout le monde vivant selon son caprice ... Fatigué d'une telle licence, on en revint à l'empire d'un seul, pour retomber encore de chute en chute, de la même manière et par les mêmes causes, dans les horreurs de l'anarchie. Tel est le cercle dans lequel roulent tous les États qui ont existé ou qui subsistent encore. »

Montesquieu quant à lui suggère qu'« Il y a trois espèces de gouvernements : le Républicain, le Monarchique et le Despotique. Pour en découvrir la nature, il suffit de l'idée qu'en ont les hommes les moins instruits. Je suppose trois définitions, ou plutôt trois faits : l'un que le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple a la souveraine puissance ; le monarchique, celui où une seule gouverne, mais par des lois fixes et établies ; au lieu que, dans le despotique, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices. Voilà ce que j'appelle la nature de chaque gouvernement. Il faut voir quelles sont les lois qui suivent directement de cette nature, et qui par conséquent sont les premières lois fondamentales. »

§1 Typologie moderne de régimes politiques

Si la démocratie était considérée dans la pensée politique classique comme le régime politique le moins bon par rapport aux autres formes de gouvernement, elle est devenue dans la pensée moderne l'idéal type indispensable à toute typification politique. Cela implique une distanciation

par rapport aux typologies classiques qui partent du principe du nombre et des objectifs de ceux qui gouvernent pour se centrer exclusivement sur le degré de participation de la masse dans la gestion des affaires politiques. La participation des citoyens dans les affaires de l'État étant devenue le critère d'identification de base des régimes politiques, impose l'élaboration d'une nouvelle grille d'évaluation de performance de participation et de liberté politique au sein des régimes politiques. De là la nouvelle typologie des régimes se base sur la démocratie comme régime modèle idéal de tout système politique. Ce régime peut bien sur englober en son sein toutes les formes de gouvernement classiques comme la monarchie, l'aristocratie en ce sens qu'il n'est pas incompatible avec eux. En fait, il s'agit selon la nouvelle typologie des régimes politiques de vérifier en première instance si un régime politique est démocratique ou non. Giovanni Sartori pose la problématique de la manière suivante : la différence entre un régime démocratique et un régime non démocratique, est-elle une différence de nature ou de degré. Cette problématique se justifie par le fait que sur 194 États membre de l'ONU, plus des deux tires se réclame comme étant démocratique. Mais, entre l'auto- identification comme démocratique et l'identification objective de la démocratie, il existe une grande différence de taille et de nature.

Toutefois, le régime démocratique porte en soit les germes de sa propre dénégation voire destruction. Le totalitarisme et l'autoritarisme constituent deux antipodes de la démocratie en ce sens qu'ils se basent sur des valeurs politiques de sujétion des citoyens au lieu de leur libération.

§2 Le régime démocratique

La démocratie est une notion qui dérive des mots grecs Démos et Kratos qui signifient respectivement Peuple et pouvoir. Elle envoie ainsi au pouvoir du

peuple dans l'Etat. Abraham Lincoln considère ce régime comme le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. Ce régime était considéré par le penseur politique comme le moins acceptable en ce sens qu'il offrait injustement le pouvoir politique à la multitude qui est par nature chaotique et irrationnelle.

Selon Montesquieu, « *La démocratie et l'aristocratie ne sont point des états libres par leur nature. La liberté politique ne se trouve que dans des gouvernements modérés. Mais elle n'est pas toujours dans des gouvernements modérés. Elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir : mais c'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ! la vertu même a besoin de limites.*

Si tout État démocratique est par nature un État de droit (France, Grande Bretagne...etc.), il n'est pas vérifié que tout État de droit soit un État démocratique (Allemagne nazie, Italie fasciste, Ex-États du bloc communiste).

A. La démocratie représentative

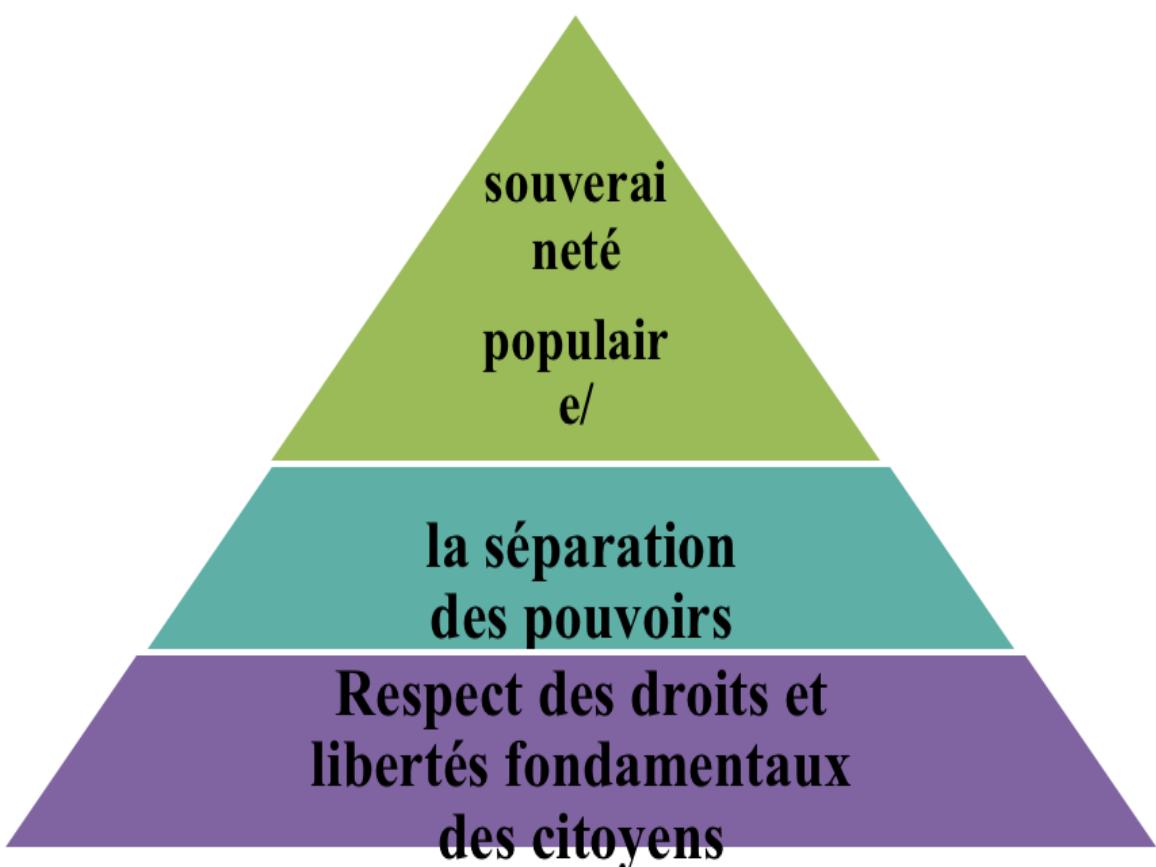
Selon une définition devenue désormais classique, la démocratie représentative est « *un système politique où les gouvernants sont élus par les citoyens et considérés ainsi comme leurs représentants* ». La démocratie représentative est de ce fait, une des formes les plus répandues des systèmes de gouvernement dits démocratiques, dans la mesure où le peuple souverain, étant dans une impossibilité objective et technique d'exercer lui-même le pouvoir législatif, il le délègue à ses représentants lors des élections. Ces derniers ont l'avantage d'être qualifiés pour discuter les affaires publiques sans pour autant qu'ils ne reçoivent des instructions directes de la part de ceux qui l'ont choisi.

La démocratie ne peut être dissociée de sa dimension intrinsèquement représentative étant donné que l'origine de tous les pouvoirs réside dans la nation dépositaire de la souveraineté.

La démocratie représentative repose ainsi sur les principes suivants :

1. La souveraineté appartient exclusivement à la nation,
2. Les gouvernants sont désignés par des élections libres, transparentes et régulières,
3. Les élus sont indépendants de leurs électeurs car ils représentent la nation entière.
4. Le parlement est le centre de tous les pouvoirs politiques,
5. La justice est indépendante par rapport aux autres pouvoirs,
6. Les droits et libertés fondamentaux des citoyens sont garantis,
7. Le pluralisme partisan est institutionnalisé.

Les principes fondateurs du mode de gouvernement démocratique



La démocratie représentative se distingue de la démocratie directe en ce sens qu'elle se repose sur l'idée de la souveraineté nationale au lieu de la souveraineté populaire. Cela signifie que le citoyen électeur n'est pas titulaire de la souveraineté. Cette dernière appartient plutôt à la nation qui est une entité, abstraite, collective et indivisible, différente des individus qui la composent. Les élus représentent ainsi la nation toute entière et n'ont aucune directive à recevoir de ceux qui les ont élus.

Généralement, la démocratie représentative demeure un mode de gouvernement où les citoyens électeurs ne font que jouer un rôle, qui est celui de contribuer, par leur vote, à l'expression de la volonté générale de la nation.

Le parlement est le lieu où se manifeste cette volonté générale de la nation qui demeure indépendante est souveraine.

Une telle vision de la démocratie qui sépare les élus de leur base sociale avait entraîné un renforcement démesuré des rôles de l'institution parlementaire et des députés qui y siègent au point d'être qualifié du parlementarisme absolu, ou de l'absolutisme de la loi. L'indépendance quasi totale du parlement par rapport au peuple fait de lui le détenteur effectif de la souveraineté.

Ce mode de gouvernement a fini par engendrer une élite parlementaire professionnelle, coupée de la réalité sociale et une institution représentative sans rapport avec ceux qu'elle est censée représenter.

Ce modèle souffre également de son caractère ultra conservateur en ce sens que le benchmark historique révèle qu'il était plutôt un facteur de stabilité politique que de changement, et ce en dépit de l'introduction du suffrage universel directe et secret à partir de 1848 en France et 1962 au Maroc.

On peut aussi lui reprocher son insensibilité flagrante à l'égard du genre et des couches sociales vulnérables, dans la mesure où la citoyenneté se

confond souvent avec le droit de vote qui est plus un prestige dont jouissent uniquement ceux qui en possèdent les moyens : les hommes, les nationaux, les lettrés...etc.,

B. La séparation des pouvoirs

La séparation des pouvoirs serait un principe constitutionnel d'origine doctrinaire remontant à *John Locke* et à *Montesquieu* qui consiste à prévenir les abus du pouvoir politique en confiant chacune des trois fonctions principales de l'État (législative, exécutive et juridictionnelle) à un organe politique distinct.

Encadré de Montesquieu

« Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur.

Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un Oppresseur ».

La théorie de la séparation des pouvoirs se base sur les principes politiques et philosophiques libéraux suivants :

- Le pouvoir est intrinsèquement incompatible avec la liberté des citoyens, car il est par nature oppressif ;
- Seul le pouvoir peut arrêter la pouvoir.

Généralement la séparation des pouvoirs peut être soit : fonctionnelle, lorsque les institutions et les pouvoirs se spécialisent dans une seule fonction, ou organique, lorsque ceux-ci sont autonomes l'une de l'autre dans leurs existences et leur statut constitutionnel et juridique. Elle peut être aussi à la fois organique et fonctionnelle, lorsque la séparation est rigide.

Fonctions et organes de l'État

Fonctions	Organes de l'État
Légiférer	Le Roi (Dahir, article 41, 42 ... de la constitution) Parlement (domaine de la loi articles 70, 71) Gouvernement (règlements autonomes art 72) Conseil (cour) constitutionnel (décisions art 132-133)
Exécuter	Gouvernement (textes d'application, mesures individuelles) Administration (textes d'application, mesures individuelles, opérations matérielles) Parlement (mesures individuelles exceptionnelles)
Juger	Parlement (lois d'amnistie art 71) Gouvernement et Administration (recours gracieux) Autorités juridictionnelles (recours contentieux)

En pratique, à partir du 18ème siècle, l'expression « séparation des pouvoirs » désigne le principe négatif de Montesquieu qui interdisait simplement de confier tous les pouvoirs à une seule et même autorité.

La séparation des pouvoirs ne peut donc être que relative étant donné qu'elle signifie d'abord une distinction entre les différents organes plutôt qu'une séparation organique entre eux. La séparation des pouvoirs au sens

propre du terme n'est effective et réelle que vis-à-vis des organes judiciaires qui doivent fonctionner indépendamment de l'intervention du parlement ou du gouvernement.

En revanche, la théorie de séparation des pouvoirs qui a longtemps influencé les différentes constitutions et régimes politiques, se trouve actuellement érodée voire critiquée et qualifiée de « rhétorique » pour plusieurs raisons :

- Son irréalisme, puisque les États fonctionnent comme une entité morale unitaire.
- Son illogisme, puisqu'on suppose paradoxalement que la souveraineté de l'État est indivisible et partagée entre plusieurs organes.
- Son inadéquation avec la réalité du pouvoir étatique moderne où l'État intervient dans tous les domaines de façon homogène et sans distinction rigide entre la sphère législative, exécutive et judiciaire. Exemple : un policier qui rédige un Procès-verbal constatant une infraction commise par un conducteur, agit conformément aux trois sphères administratives, législatives et judiciaires. De même un juge qui interprète une loi ne fait qu'en créer une autre sans se rendre compte.
- Dans ce sens René Capitant estime que « ... *la séparation des politiques n'est qu'un régime politique parmi d'autres. Ce régime précédant le régime parlementaire, n'est autre que la monarchie limitée, telle qu'elle s'est réalisée en Grande Bretagne dès 1688* ».

Toutefois, force est de noter que, les États-nations modernes ne sont pas nécessairement démocratiques car il n'existe aucune corrélation vérifiée entre la forme de l'État et le type de régime politique. Les États-nations démocratiques peuvent parfaitement s'engager dans des pratiques non démocratiques qui limitent les droits et libertés fondamentaux des citoyens,

au point d'être qualifiés par le politiste American Fareed Zakaria de Démocraties illibérales, comme c'est le cas en Suède ou aux Pays-Bas, où des restrictions légales empêchent sérieusement les citoyens de bénéficier pleinement de leur liberté de propriété, ou même le cas des Etats Unis d'Amérique qui poursuivent une politique étrangère qui défend des régimes politiques autoritaires et non respectueux des Droits de l'Homme. Les atteintes aux droits des femmes à l'IGV, aux droits des LGBT ou aux droits des émigrés et des populations autochtones sont souvent observées dans beaucoup de pays traditionnellement démocratiques, comme les EUA, la Pologne, l'Australie, la Turquie, la Russie). Bref, les institutions démocratiques ne correspondent pas toujours aux attitudes démocratiques des élites au pouvoir. Du coup, les institutions démocratiques sont caractérisées par leur fragilité congénitale face aux dirigeants autoritaires et aux politiques populistes.

§2. Les régimes totalitaires

Le mot totalitarisme semble être inventé par Mussolini dans les années trente du XXème siècle pour désigner la supériorité de l'Etat sur tout autre institution politique ou sociale et son caractère total.

Le totalitarisme est de ce fait un régime politique où aucune résistance à l'Etat et à ses institutions n'est tolérée même si elle pacifique. Les citoyens sont dans un tel régime réduit à de simples serviteurs de la grandeur de l'Etat. Autrement dit, on est devant une nouvelle catégorie de régimes politiques où l'Etat prend en charge de manière exclusive la création d'une nouvelle société et d'un nouveau citoyen. Ces régimes ont vu le jour en Italie fasciste, en Allemagne nazie et en URSS stalinien. Hanna Arendt décrit parfaitement le processus d'atomisation de la société totalitaire où les individus sont réunis en masses, non pour un intérêt commun, mais à cause de leur extrême isolement et solitude.

« Le totalitarisme diffère par essence des autres formes d'oppression politique que nous connaissons, comme le despotisme, la tyrannie et la dictature. Partout où celui-ci s'est hissé au pouvoir, il a engendré des institutions politiques entièrement nouvelles, il a détruit toutes les traditions sociales, juridiques et politiques du pays. Peu importent la tradition spécifiquement nationale ou la source spirituelle particulière de son idéologie : le régime totalitaire transforme toujours les classes en masses, substitue au système des partis, non pas des dictatures à parti unique, mais un mouvement de masse, déplace le centre du pouvoir de l'armée à la police, et met en œuvre une politique étrangère visant ouvertement à la domination du monde. Les régimes totalitaires actuels sont nés des systèmes à parti unique ; chaque fois que ces derniers sont devenus vraiment totalitaires, ils se sont mis à agir selon un système de valeurs si radicalement différent de tous les autres qu'aucune de nos catégories utilitaires, que ce soient celles de la tradition, de la justice, de la morale, ou celles du sens commun, ne nous est plus d'aucun secours pour nous accorder à leur ligne d'action, pour la juger ou pour la prédire »

Parmi les caractéristiques de ce régime on peut invoquer :

- a. La subordination de tous les secteurs sociaux à l'Etat ;
- b. L'existence d'un chef charismatique et du culte de la personnalité,
- c. L'existence d'un parti unique ;
- d. Le monopole et le contrôle de tous les moyens de communication de masse ;
- e. L'existence d'une idéologie officielle, pour simplifier et réduire le monde ;
- f. Le recours massif à la violence et à la terreur comme mode de gouvernement,

- g. Le refus de toute forme de pluralité et de diversité politique ou culturelle,
- h. La stigmatisation et la persécution d'un certain nombre de minorité,
- i. Une tendance guerrière et agressive en politique étrangère (volonté de domination et d'expansion à l'étranger).

§ 3 *les régimes autoritaires*

Karl Popper estime que l'autoritarisme peut s'imposer en dépit de la bonne foi du chef autoritaire, dans la mesure où « ... *vouloir le bonheur du peuple est, peut-être, le plus redoutable des idéaux politiques, car il aboutit fatalement à vouloir imposer aux autres une échelle de valeurs supérieures jugées nécessaires à ce bonheur. On verse ainsi dans l'utopie et le romantisme ; et, à vouloir créer le paradis terrestre, on se condamne inévitablement à l'enfer. De là l'intolérance, les guerres de religion, l'inquisition, avec, à la base, une conception foncièrement erronée de nos devoirs. Que nous ayons le devoir d'aider ceux qui en ont besoin, nul ne le conteste ; mais vouloir le bonheur des autres, c'est trop souvent forcer leur intimité et attenter à leur indépendance* ».

Le terme autoritaire recouvre un vaste éventail de régimes politiques, que l'on peut qualifier de franquisme, de régimes militaires en Amérique latine et en Asie, des Etats nouvellement indépendants d'Afrique, des monarchies sultaniennes ou partimonialistes...etc.

Juan José Linz définit les régimes autoritaires sur la base de trois caractéristiques principales :

1. Le pluralisme politique limité,
2. La présence d'une mentalité politique plutôt que d'une idéologie totalisante,
3. L'absence ou le faible niveau de mobilisation politique des masses.

Encadré l'Autoritarisme chez Juan Linz

« Des systèmes politiques caractérisés par un pluralisme politique limité, non responsable, dépourvus d'idéologie directrice élaborée mais reposant sur une mentalité caractéristique, sans volonté de mobilisation extensive aussi bien qu'intensive si ce n'est à certains moments de leur développement, et dans lesquels un leader ou parfois un petit groupe exercent un pouvoir dont les limites formelles sont mal définies bien qu'elles soient en fait très prédictibles.»

Exercice de TD N°10

Faites un résumé analytique, à l'aide d'une introduction et d'un plan en trois parties des différents types de régimes politiques

Chapitre 5 L'action politique

Le concept d'action politique renvoie à un large éventail des actions (agir, choisir, décider, penser...) entreprises, par les différents acteurs politiques (Etat, gouvernement, partis politiques groupes, individus...), qui traduisent, d'une manière ou d'une autre, leurs convictions personnelles et l'intérêt particulier qu'ils portent pour la politique, (attitudes, opinions comportements politiques, mobilisation, communication, etc,...).

§1. Les politiques publiques

A. Définition de la politique publique

En règle générale, les politiques publiques se présentent sous forme de programmes d'action gouvernementaux dans des secteurs particuliers de la société (santé, éducation, transports, sécurité...) ou des espaces géographiques limités (Régions, collectivités territoriales, villes, compagnes...).

La notion de « politiques publiques » se base sur deux notions fondamentales : celle de programme d'action et celle d'autorité publique.

Un programme d'action correspond à un ensemble d'actions (de nature diverse) présentant une certaine cohérence (en termes de finalités en particulier) et s'inscrivant dans la durée. Le mot « public » quant à lui, renvoie à la place centrale de l'État en tant que concepteur et producteur de ces politiques. Du coup, est public tout ce qui relève de la sphère de l'État, par opposition à la sphère privée qui touche les relations des individus entre eux.

Cela implique que les programmes d'action publics sont exécutés de manière autoritaire, puisque l'Etat dispose du monopole de la violence légitime et de l'autorité publique.

Pierre Muller de sa part insiste sur le fait que « *Faire une politique publique ce n'est donc pas résoudre un problème mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement par la société et structure par là même l'action de l'État* » De ce fait, « *Une politique publique peut se définir comme un ensemble combiné d'actions ou encore de "programmes" conçus et mis en œuvre par une ou plusieurs autorités publiques et visant à apporter une réponse à une situation environnante jugée problématique, c'est-à-dire soulevant des questions à résoudre.* »

Les politiques publiques sont inventées en fonction d'un référentiel déterminé qu'on peut identifier comme « *l'ensemble des normes ou images de références en fonction desquelles sont définis les critères d'intervention de l'Etat ainsi que les objectifs de la politique publique concernée* » « *Chaque politique est porteuse à la fois d'une idée du problème [...], d'une représentation du groupe social ou du secteur concerné qu'elle cherche à faire exister [...] et d'une théorie du changement social* ».

Selon J.C. THOENIG, cinq traits essentiels caractérisent la notion de politique publique :

1. -La politique publique se distingue par un ensemble de mesures. En d'autres termes, le travail gouvernemental produit des résultats concrets, ce qu'en anglais on désigne parfois du nom d'*output* ou d'*outcome*. L'attention portée tant au contenu qu'au processus qui a conduit à sa création constitue l'une des originalités de l'étude des politiques publiques ;
2. Elle contient des éléments de décision ou d'allocation dont la nature est imposée par les acteurs gouvernementaux à leur environnement. Elle est une règle énoncée de façon verbale (discours) ou écrite (loi, circulaire), une prescription ou une incitation visant à guider les comportements. La Coercition – dont l'autorité publique à l'exclusivité – est un facteur structurel qui sous-tend l'action gouvernementale ;
3. Elle désigne un cadre assez général d'actions qui n'exclut pas la prise en compte de stratégies ponctuelles ou isolées. D'autre part, toutes les politiques publiques ne sont pas fondées sur des perspectives explicitement définies ;
4. Elle affecte, par son contenu, son impact, un certain nombre d'individus, de groupes ou d'organisations dont l'intérêt, la situation ou le comportement s'en trouvent modifiés ;

5. Elle est normative car elle doit atteindre des objectifs pour satisfaire à des intérêts politiques.

B. Les séquences d'une politique publique

L'approche séquentielle des politiques publiques a été formalisée par *Charles O. Jones* en 1970. Elle suggère que celle-ci passe par cinq phases :

1. L'identification du problème (l'invention/émergence du problème)

(les processus de perception, de définition, d'agrégations des données/exigences, d'organisation de structure, de représentation des intérêts et de définition de l'agenda politique à mettre en œuvre).

Dans cette phase le problème est pris en charge par les autorités publiques, comme une catégorie de problèmes politiques nécessitant l'intervention autoritaire (extractives, distributives, constitutives...) des autorités publiques.

Deux questions se posent quand même :

- La prise de conscience par les acteurs du caractère politique du problème sur lequel on veut intervenir,
- Le processus de politisation des problèmes sociaux.

2. Le développement du programme / la construction du référentiel

Le premier acte constitutif de toute action publique, consiste en la construction d'un référentiel politique, supposé guider l'ensemble des pratiques sociales des acteurs dans le secteur d'intervention.

(Les processus de formulation et de sélection des méthodes d'action publiques et des solutions pour résoudre le problème et de légitimation de celles-ci) ;

La construction du référentiel est fondée sur des valeurs, autrement dit les « représentations les plus fondamentales sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter.

Le référentiel des politiques publiques peut être soit global, soit sectoriel : Il est global lorsqu'il se fonde sur une représentation générale autour de laquelle vont s'ordonner et s'hiérarchiser les différentes représentations sectorielles. C'est-à-dire, sur un ensemble de valeurs fondamentales qui constituent les croyances essentielles d'une société, ainsi que de normes définissant le rôle de l'État et des politiques publiques.

Il est sectoriel lorsqu'il se fonde sur une représentation bien défini du secteur, de la discipline ou de la profession.

On sait que les frontières d'un secteur sont souvent l'objet de conflits en liaison avec les controverses sur le contrôle de l'agenda politique. Le référentiel d'une politique publique n'est donc jamais d'une cohérence parfaite, il est souvent l'objet de lutte hégémonique permanente entre plusieurs acteurs protagoniste dans le secteur.

A ce stade, la production du référentiel des politiques publiques n'est pas l'apanage des élites intellectuelles, mais se fait souvent au niveau des médiateurs qui sont directement issus du secteur ou du groupe objet de l'action publique. De ce fait tout référentiel de politique publique comporte une forte dimension identitaire du groupe ou du secteur objets d'intervention. (Agriculture, santé, logement...)

3. Le processus de mise sur l'agenda de l'Etat

L'agenda gouvernemental, peut être défini comme : la liste sur laquelle figure l'ensemble des sujets ou problèmes perçus par les acteurs politiques comme politiques et par conséquence nécessitant l'intervention des autorités publiques pour les résoudre.

Cela implique que ce processus est l'objet d'une compétition entre les groupes et les secteurs en question et qu'il ne peut de ce fait être neutre.

Il incombe de souligner que l'établissement de l'ordre du jour est un processus complexe par lequel les problèmes et les solutions alternatives gagnent ou perdent l'attention du public et des élites. La compétition entre les différents groupes sociaux et politique pour déterminer l'ordre du jour de l'action publique est souvent rude en ce sens qu'ils doivent continuellement lutter pour imposer leur problème dans les programmes d'action de l'Etat et faire en sorte à ce qu'ils restent prioritaires par rapport aux problèmes d'autres groupes.

Il arrive souvent que le groupe ou secteur qui réussit le mieux à décrire un problème sera celui qui en détermine les solutions, ce qui prévaut dans le débat politique.

4. La mise en œuvre du programme, implémentation

Cette phase correspond à l'exécution des choix et à l'organisation des moyens pour les mettre en œuvre (lois, règlementations, directives...), c'est dans cette phase qu'intervient l'administration en tant qu'acteur institutionnel disposant de l'autorité publique contraignante et les moyens humains et matériels lui permettant d'appliquer les mesures prises par le gouvernement. De plus c'est à ce niveau qu'on constate l'existence des facteurs de distorsion entre les décisions prises au sommet de l'Etat et leur mise en œuvre. Ainsi, plus les niveaux d'exécution, les acteurs administratifs sont nombreux, plus la distance entre la décision et son exécution est grande et plus sa mise en œuvre s'avère difficile, voire impossible.

5. L'évaluation du programme (les critères de jugement, la mesure des données, leur analyse et la formulation des recommandations) ;

L'évaluation est souvent définie par rapport ce qu'elle n'est pas : elle n'est ni un contrôle (qui vérifie la conformité d'une action à la réglementation),

ni un pilotage ou une bonne gouvernance (qui tend, à vérifier l'efficience et l'exemplarité de la gestion), ni sans doute un audit, qui est défini comme une vérification critique des pratiques de contrôle interne d'efficacité en vue de les améliorer.

Il s'agit donc d'une opération de contrôle de qualité, de performance prise en charge par des experts, destinée à produire des informations précises sur les effets de l'action publique, ainsi que sur, sa pertinence, efficience et efficacité. Elle est destinée aux décideurs, et porte sur les résultats concrets d'un programme d'action publique tout en visant à en corriger des dysfonctionnements. En d'autres termes elle peut être définie comme une activité plus ou moins scientifique, orientée vers la collecte, l'analyse, l'interprétation et la communication d'informations sur le fonctionnement et l'efficacité des programmes d'action publique, entrepris dans le but d'améliorer les conditions sociales.

En général, il existe deux types d'évaluation des politiques publiques :

Un type technocratique et quantitatif qui est le plus répondu, il ambitionne essentiellement de mesurer les résultats et l'efficacité de l'action publique à travers des critères économiques et financiers.

Un type politique et qualitatif, axé plus sur la recherche des effets et l'impact des politiques publiques sur l'amélioration réelle des conditions de vie des citoyens en termes de satisfaction et de participation.

De surcroit, on peut recenser deux types d'évaluation de l'action publique selon leur temporalité :

- ➡ Une évaluation ex ante, lorsque celle-ci intervient avant la mise en œuvre d'une politique publique. Elle vise essentiellement la prévision,

aussi précise que possible, de l'impact financier et social des mesures envisagées par le programme d'action public. Cela implique un diagnostic préalable des bénéfices et des couts escomptés de l'action publique, ainsi que la mise en œuvre des stratégies d'action publique. Ce type d'évaluation cible en général les secteurs, les régions et les catégories sociales qui sont supposés bénéficiers de l'action publique.

- ✚ Une évaluation ex-poste vise à mesurer l'impact réel des programmes d'action de l'Etat après leur mise en exécution pour étudier et mesurer leur couts et bénéfices, ainsi que leur impact réel sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens ou tout simplement sur la résolution partielle ou définitive d'un problème social donné.

Le problème que se pose dans ce genre d'évaluation est de savoir précisément si l'action de l'Etat était à l'origine des changements ou des améliorations constatées.

6. La terminaison/achèvement du programme, (la résolution du problème et la terminaison de l'action).

CHAPITRE 6 : Le Nationalisme, Identité Nationale Et La Construction De L'Etat

Si la nation peut être définie lapidairement comme la nation « ... ***une population nommée qui partage historiquement un territoire, des mémoires et des mythes communs, une culture publique standardisée, une économie et des droits légaux ainsi que des devoirs pour tous les membres de la collectivité*** » L'État-nation, quant à lui, constitue de nos jours le principal médium institutionnel qui introduit un sens culturel dans la politique. Le nationalisme devient alors une condition indispensable, mais non suffisante, à la formation d'un État-nation. Il est, avant tout, une

idéologie sur l'appartenance à une nation ou à un État-nation. Les idéologies, quant à elles, sont des récits discursifs cohérents sur la réalité sociopolitique. Cependant le nationalisme ne peut être réductible en une simple idéologie. Il relève d'abord de l'ordre des sentiments ; il est ensuite, un catalyseur de la mobilisation identitaire des individus et des groupes et il est enfin, un discours sur la façon dont une collectivité nationale devrait vivre et se reconnaître dans le monde où elle vit.

Il faut dire que l'existence de l'Etat nation renvoie à quatre scénarios possibles de congruence ou d'incongruence de l'institution de l'Etat avec son support social. Primo, l'Etat correspond parfaitement avec la culture d'une population homogène sur le plan ethnoculturel (Nation). L'exemple de ce modèle, devenu rare, sont le Japon, le Portugal et la France ; l'Etat existe sans aucune nation comme en ex-Yougoslavie ; les Etats multinationaux comme les l'Espagne, le Canada, l'Allemagne, le Danemark, la Russie... ; les nations sans Etats comme : la nation Kurde dont le territoire est partagé entre plusieurs États, comme, l'Irak, la Turquie, l'Iran et la Syrie. Le peuple palestinien qui ne dispose pas encore d'un territoire propre reconnu juridiquement sur lequel les autorités palestiniennes peuvent exercer leur souveraineté. Les Basques sont une nation divisée entre la France et l'Espagne, ...

En règle générale, les approches positivistes substantialistes du nationalisme, procèdent par une certaine objectivation des *métaconcept*s de la nation et de l'identité nationale, qui sont conçus comme des réalités sociales intrinsèquement transcendentales et décentrées par rapport aux acteurs sociaux et à leur vécu quotidien. Une telle démarche théorique amplifie considérablement l'ambivalence de ces deux concepts « attrape tout » qui paraissent désigner à la fois tout et rien. De plus, la prééminence écrasante des paradigmes sociologiques coloniaux et marxiens,

particulièrement centrés autour des problématiques de la conflictualité des rapports de la société avec l'État, semble expliquer la dominance des approches objectivantes des concepts de la nation et de l'identité nationale.

En ce faisant, les chercheurs risquent souvent d'être exagérément investis par le phénomène identitaire et nationaliste qu'ils croient eux-mêmes avoir investi, en ce sens que les approches officielles réificatrices de la nation et de l'identité nationale s'imposent à eux comme des paramètres objectifs et incontournables de l'analyse de ces deux concepts, ou simplement comme des « *allant de soi* » qui n'exigent aucune une interpellation scientifique préalable.

A ce titre, l'apprehension scientifique du phénomène identitaire dans le contexte sociopolitique moderne, suppose de facto l'adoption d'une démarche théorique plus appropriée à leur caractère des plus en plus liquides, puisque la vie sociopolitique n'arrive plus à retenir sa forme initiale. La liquéfaction devient alors une caractéristique essentielle de toutes les formes de vie modernes. Cela dit, les approches constructivistes et cognitivistes suggérées par, Peter Berger et Thomas Luckmann, Eric. J. Hobsbawm, Benedict Anderson et par la sociologie issue de l'école de Chicago, semblent offrir un cadre théorique référentiel pertinent en la matière. Toutefois, l'approche cognitive, développée par Rogers Brubaker est particulièrement adéquate pour rendre compte de la phénoménologie identitaire dans le contexte sociologique moderne quasi liquide et fondamentalement hétérogène. Cette approche suggère, que la race, l'ethnicité et la nation ne sont que des instruments cognitifs qui servent à donner un sens au monde. En conséquence, il serait vain d'essayer de définir en termes essentialistes ce que serait la nation et l'identité nationale. Cela permet de réorienter l'analyse vers les fonctions et les usages sociaux de ces concepts plutôt que vers leur substance insaisissable. En ce faisant, elle

permet de mieux vérifier comment ces deux notions s'articulent et fonctionnent dans la réalité. De cette manière, il importe de chercher d'abord quel usage font les acteurs sociaux et politiques de ces concepts dans leur contexte quotidien situé et quel sens leurs accordent-ils chaque fois qu'ils s'en réfèrent.

Il paraît, tout de même, nécessaire, de préciser que malgré leur incontestable pertinence théorique et épistémologique, ces approches souffrent elles aussi de certaines limites liées essentiellement à leur caractère démesurément Anglocentrique, à leur hyper-rationalité qui tend, d'une manière ou d'une autre à négliger toute forme de contrainte structurelle ou de conditionnement préalable des acteurs sociaux, et à leur relativisme outrancier qui peut, dans beaucoup de cas, fonctionner comme une justification de l'ordre identitaire préétabli et, par là-même, comme un discours discréditant de toute forme de revendications identitaires, sous prétexte que celles-ci ne sont que des constructions imaginaires se rattachant davantage à l'ordre du discours et des représentations discursives qu'à l'ordre de la réalité sociale objective. En d'autres termes quand cette approche considère les revendications identitaires et culturelles de certains mouvements sociaux ou politiques dissidents (nationalistes et activistes Corses, Basques, kurdes, Amazighes...) comme de simples revendications discursives socialement construites, elle n'en dit rien sur l'ordre culturel et identitaire hégémonique qui est aussi socialement construit et susceptible d'être déconstruit en France, Turquie, Espagne, France...

En fait, les défenseurs de l'approche cognitivo-constructiviste critiquent les définitions essentialistes des identités et du nationalisme en ce sens qu'elles sont obligées de se positionner à leur égard. Du coup, il devient nécessaire d'adopter une posture de neutralité axiologique qui rejette d'emblée toute forme de prédéfinition et de généralisation de ces deux concepts.

Dans cette perspective, le dépassement de la notion de l'identité, jugée désormais ascientifique, parce qu'elle comporte en son sein une surcharge de préjugés et de clichés qui la rende hautement polysémique, voire contradictoire, devient impératif pour la remplacer par d'autres termes plus analytiques renvoyant à des processus dynamiques et évolutives plutôt qu'à des situations figées et décontextualisées. Or, les concepts proposés se sont avérés eux aussi non moins polysémiques et abstraits que le concept identité qu'ils prétendent remplacer.

Cette limite, étant signalée, il serait vain de chercher à remplacer le concept de l'identité par d'autres concepts qui seront méconnus ou difficilement persuasifs. Toutefois, essayer de le restructurer en le dégageant de ses connotations « *mêmetéistes* » et collectivistes fortement réductrices de la réalité politique semble être une entreprise indispensable. Cela exige l'adaptation de ce concept, à l'origine destiné à rendre compte de la similitude existant en les membres d'un groupe sociale, aux situations très complexes de l'altérité intersubjective et intergroupale qui caractérisent les sociétés modernes. Dans cette optique, l'identité nationale se présente comme une sorte d'*habitus* qui prédispose les membres d'un groupe social à se projeter dans l'univers sociopolitique qui les entourent, c'est-à-dire, un principe de vision et de division de la réalité sociale. Elle serait dès lors, une façon *d'autoidentification*, de compréhension et d'interprétation des situations difficiles, ainsi que d'identification des intérêts des membres d'une communauté humaine. Elle serait également un mécanisme institutionnalisé et formel de reconnaissance, d'identification et de classification des autres, d'interprétation de la similitude et de la différence, capable de générer le sens de l'être et de l'agir individuel et social des membres de la société.
